PROCES-VERBAL
du 13 DECEMBRE 2021

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE 4

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021 5
Unanimité 5

1.01 – PERSONNEL MUNICIPAL – Levée de prescription quadriennale d'une créance de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) 5
PRESENTATION M. LE MAIRE 6
Unanimité 7

1.02 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING portant création d'une entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires – Avenant n° 10 7
PRESENTATION M. TELLIER 8
Unanimité 8

1.03 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING portant création d'une entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires – Résiliation de l'entente – Autorisation du Maire à signer l'avenant n° 11 8
PRESENTATION M. TELLIER 9
Débat 10
Pour : « Ensemble pour Roncq » et M. LECLERCQ 11
Abstentions : « Roncq Autrement » 11

1.04 – PISCINE MUNICIPALE DE RONCQ – Instauration d'un règlement intérieur 11
PRESENTATION M. DA SILVA 11
Unanimité 12

1.05 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2022 – 1er acompte 12
PRESENTATION M. DA SILVA 13
Pour : « Ensemble pour Roncq » et M. LECLERCQ 13
Abstentions : « Roncq Autrement » 13

1.06 – CREATION DU SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) – Gestion de fourrière pour animaux errants – Volonté d'adhésion de la Ville de Roncq 13
PRESENTATION M. DUQUESNE 14
Débat 16
Unanimité 17

1.07 – AMENAGEMENT URBAIN – Acquisition à l'euro symbolique des parcelles AX 226, 227, 228 17
PRESENTATION M. PETILLON 18
Débat 20
Unanimité 21

1.08 – SCHEMA DE MUTUALISATION 2021-2026 – Convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Roncq – Volet urbanisme 21
PRESENTATION M. PETILLON 24
Unanimité 26

1.09 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 26
PRESENTATION M. GILME 26-47-53
PRESENTATION Mme NYS 33
PRESENTATION M. PETILLON 36
PRESENTATION M. TELLIER 40
PRESENTATION M. DA SILVA 43
PRESENTATION M. LE MAIRE 44-49
PRESENTATION Mme THOREZ 45
Débat 58
(Pas de vote)

1.10 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) avec la SCIC Kaléide – Subventionnement municipal pour l'année 2022 – Avenant n° 20 67
PRESENTATION M. GILME 68
Débat 68
Unanimité 70

1.11 – POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE – Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) 70
PRESENTATION Mme THOREZ 71
Débat 71
Unanimité 73

1.12 – ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES FAMILLES – Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF) – Prestations de service accueils de loisirs pour les activités périscolaires et extrascolaires – Conventions d'objectifs et de financement 73
PRESENTATION Mme THOREZ 74
Débat 75
Unanimité 76

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Pour permettre de respecter les distances entre les participants, nous avons prévu trois personnes sur deux tables ; je signale que du gel hydroalcoolique est à votre disposition sur les tables. Tout ceci afin que la séance puisse se dérouler dans les meilleures conditions et dans le respect du protocole qui nous permet de nous réunir en présentiel.

Je remercie la presse pour sa présence.

Je remercie les services Communication, Informatique, Techniques et les services de la Ville ainsi que leurs directions, ici représentées.

Merci aux élus pour leur présence.

Je remercie le public en Facebook live ainsi que les personnes présentes ce soir, que je salue, dont un membre du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes).

Avant de démarrer cette séance, j'ai été interpellé par Marc et Julien, nos apiculteurs.

Vous le savez ; depuis quelques années, nous avons des ruches à Roncq, derrière le parc de la Mairie. Comme toute bonne ruche et comme toute bonne abeille, il y a bien eu une petite récolte mais, cette année, elle est vraiment toute petite car on n'a pas eu « de pot » avec la météo.

Ces apiculteurs ont mené une mission dans le cadre d'une convention avec la Ville pour déployer cette vision et cette approche de l'apiculture au sein de la Commune de Roncq.

Je vais tout simplement leur passer la parole pour présenter leur association et leurs actions et vous indiquer le nombre de pots qu'ils ont pu récolter.

Marc, je te laisse la parole.

M. CORTIANA –

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous. Effectivement, Julien et Marc, nous représentons la société Beetobee qui intervient sur le rucher de Roncq et également pour sensibiliser au rôle des abeilles par le biais de cette action.

Nous avons la joie de remettre, ce soir, une petite centaine de pots de miel à la Mairie de Roncq. C'est un miel toutes fleurs.

Pour information, nous avons analysé ce miel et il contient 54 % de châtaignier et, pour le reste, des ronces et du trèfle.

Beetobee mène aussi des actions dans les écoles, notamment au niveau de la Semaine bleue (ateliers). Nous avons également eu la joie de faire participer l'association de peinture de Roncq et les enfants ont peint quatre belles ruches : elles seront mises en oeuvre dès le printemps prochain.

Nous remercions la Mairie de Roncq qui a bien voulu nous faire confiance et qui participe à cette sensibilisation si importante pour préserver la biodiversité.
Merci à vous.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE –
Je vous remercie tous deux pour toutes les actions que vous menez auprès des anciens et des plus jeunes ; la présence de l'abeille est en effet importante chez nous et votre travail est considéré.
Merci à vous.
Il n'y a pas assez de pots de miel pour les mettre en vente. Un certain nombre a déjà été remis à des associations pour leur partenariat. Espérons que la météo sera plus clémente l'année prochaine et que la récolte sera meilleure.
Merci encore à vous ; excellente soirée.

(Applaudissements)

Avant d'ouvrir la séance de ce soir, je vous propose de regarder **l'Ephéméride** qui a été élaborée par le service Communication.

(Projection de l'éphéméride)

Merci au service Communication pour cette éphéméride en musique, ce qui nous permet de saluer l'engagement des services municipaux, Monsieur le Directeur Général des Services, pour réaliser, avec les élus, l'ensemble de ces manifestations dans de bonnes conditions. Quand je vois les sourires (derrière les masques, bien sûr), l'appétence des musiciens de l'Ecole Municipale de Musique, je salue encore cette décision du Tribunal qui valide finalement notre décision de rayonner et c'est par l'Ecole Municipale de Musique, par l'ensemble des services municipaux que l'on rayonne au sein de notre Ville tout en respectant les gestes barrières.
Merci à tous.

En ouverture de séance, je demande à M. MOTUELLE, notre benjamin de ce soir, de procéder à l'appel.

M. MOTUELLE –

Avec plaisir, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 13 décembre 2021 : 33

PRESENTS : (25)
Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Chantal NYS - Thibault TELLIER - Michel PETILLON - Anne THOREZ - Franck GILME - Claudine ZAHM - Rose-Marie BUCHET - Dany DELBECQUE - Dominique ACKOU - Claudie RIUS - Thierry MITTENAERE - Olivier DHONT - Simon BEAUMONT - Edwige CARDENIA - Xavier DUQUESNE - Virginie LAMBLIN - Fernando ROCHA - Peggy ROBERT - Alexandra COUSTY - Emilie LIVET - Julien MARIEN - Jean MOTUELLE - Eric ZAJDA

PROCURATIONS : (7)
Annick CASTELEIN donne procuration à Alexandra COUSTY
Thérèse-Marie COUVREUR donne procuration à Dany DELBECQUE
Mustapha GUIROUS donne procuration à Fernando ROCHA
Alice KINNEN donne procuration à Emilie LIVET
Romain WAQUET donne procuration à Julien MARIEN
Sylvie BLOTTIAUX donne procuration à Eric ZAJDA
Mathieu LECLERCQ donne procuration à Antonio DA SILVA

ABSENTE : (1)
Peggy HAPPE-DUPRET

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur MOTUELLE.

Le quorum étant respecté, nous pouvons donc valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

M. LE MAIRE –

Ce document vous a été transmis par messagerie le 30 novembre 2021.

Si ce procès-verbal n'appelle ni remarque, ni observation, je le porte aux voix.

Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.01 – PERSONNEL MUNICIPAL – Levée de prescription quadriennale d'une créance de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

La procédure de validation de services de contractuels permet aux fonctionnaires titularisés de faire transférer au régime de retraite des fonctionnaires, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), les droits qu'ils ont acquis avant leur titularisation auprès du régime général de la sécurité sociale et de l'IRCANTEC.

Le fonctionnaire qui a travaillé en tant que contractuel peut demander à faire valider ses services dans les deux ans qui suivent sa titularisation. Ce dispositif est ouvert au fonctionnaire titularisé avant le 1er janvier 2013.

La constitution du dossier est effectuée par la Collectivité qui a intégré l'agent dans ses effectifs. La multiplicité des précédents employeurs et la difficulté à réunir les informations nécessaires au traitement de la demande de validation peuvent occasionner du retard dans la régularisation des dossiers.

La demande de validation de services entraîne le reversement des cotisations versées à la CNAV, à l'IRCANTEC et à la CNRACL.

Le dossier est traité par les services de la CNRACL qui recalculent le montant des cotisations retraite de l'agent pendant les années effectuées en qualité de contractuel.

Lorsque le montant des cotisations CNAV et IRCANTEC est inférieur au montant des cotisations calculé par la CNRACL, le fonctionnaire ainsi que la Collectivité doivent s'acquitter du montant des cotisations manquant.

En application de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les Départements, les Communes et les établissements publics, toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sont prescrites.

S'agissant d'une validation de service qui concerne l'année 1989, la créance de la CNRACL d'un montant de 1.010,75 € relative à la régularisation des cotisations patronales entre dans le champ d'application de cette prescription quadriennale.

L'article 6 de la loi précitée précise que les Communes peuvent renoncer à opposer la prescription quadriennale, par délibération de l'autorité compétente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de lever la prescription quadriennale et de verser la somme de 1.010,75 € à la CNRACL.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2021.

M. LE MAIRE –

Cette délibération concerne la validation de service d'un agent pour l'année 1989 ; le montant à verser s'élève à 1.010,75 €. Le délai étant supérieur à 4 ans, la prescription quadriennale peut être levée.

Sans question, ni remarque particulière, je porte aux voix.

Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING portant création d'une entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires – Avenant n° 10

Les Villes de NEUVILLE-EN-FERRAIN, de RONCQ et de TOURCOING se sont engagées en janvier 2017 (délibération n°15/12/2016/66) par convention dans une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Cette convention prévoit dans son article 3.6 que les investissements nécessaires à l'amélioration de l'outil de production soient réalisés en commun, chacune des villes participant financièrement au prorata des volumes de production à son bénéfice.

Il est nécessaire d'établir un avenant à la convention pour préciser les montants à verser par RONCQ et NEUVILLE-EN-FERRAIN à TOURCOING au titre des investissements réalisés sur l'exercice 2019 à savoir un cuiseur refroidisseur et une cuve mélange à froid.

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé en Conférence Intercommunale réunie le 10 octobre 2018 pour un total de 73 000 € HT réparti comme suit :

- *TOURCOING pour 49.442,90 € soit 67,73%*
- *RONCQ pour 2.570,60 € soit 17,22%*
- *NEUVILLE EN FERRAIN pour 1.086,50 € soit 15,05%*

Ces investissements n'ont pu être réalisés, en raison de l'incompatibilité des calendriers de commande publique et d'installation. La crise sanitaire rencontrée en 2020 ainsi que la nécessité d'aménagement préalable des réseaux électriques ont à nouveau motivé un report.

Ces travaux et installations réalisés en octobre 2021, ont fait l'objet d'une facturation pour un montant total de 78.454 € HT qui diffère sensiblement des prévisions ayant servi à établir les calculs.

Aussi, l'avenant à la convention dispose par délibération que la Ville de TOURCOING perçoit une subvention de :

- ***13.509,78 € versée par la Ville de RONCQ.***
- *11.807,33 € versée par la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN.*

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- *d'autoriser Monsieur le Maire de Roncq à signer l'avenant n°10 de la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires (projet joint en annexe) ;*
- *d'acter le montant de la participation d'équipement de la Ville de RONCQ pour l'année 2021 à 13.509,78 €.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Les deux délibérations, soumises à votre vote ce soir, correspondent toutes deux à un ajustement financier dans le cadre de la fin de l'entente intercommunale pour la restauration municipale. Il s'agit en effet, ici, de ratifier des montants d'investissement :

Le premier avait été programmé en 2019 pour un cuiseur refroidisseur ainsi qu'une cuve mélange à froid... Ne me demandez pas ce que c'est exactement ; j'avoue mon ignorance sur le sujet. Ce sont évidemment des équipements qui contribuaient à la préparation des repas et il avait été acté en 2019 une somme de 12.570 € qui, malheureusement, a dû être reportée pour cause d'épidémie sanitaire et le montant a quelque peu augmenté également.

Il vous est tout simplement proposé la ratification de la somme figurant dans la délibération.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Je n'en relève pas ; je porte donc aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING portant création d'une entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée de repas scolaires – Résiliation de l'entente – Autorisation du Maire à signer l'avenant n° 11

La Ville de TOURCOING s'est dotée d'une cuisine centrale pour la production des repas à destination des crèches, écoles et séniors, mise en service en septembre 2012.

Profitant des opportunités de mutualisation autorisée par le cadre réglementaire et confrontée à la nécessité de renouveler sa chaîne de production, la Ville de RONCQ a manifesté son intérêt à recourir à cet outil de production pour ses propres et mêmes besoins dans l'intérêt commun du service public.

Après avoir réalisé une étude d'opportunité et de pertinence économique, il a été contractualisé à la rentrée de septembre 2014 une Entente Intercommunale bipartite entres les Villes de

RONCQ et de TOURCOING pour la production mutualisée des repas scolaires et séniors (délibération n° 08/07/2014/22 du Conseil Municipal du 8 juillet 2014).

En 2017, la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN a souhaité rejoindre la mutualisation. Il a été mis fin à l'Entente bipartite et une nouvelle Entente Intercommunale tripartite a vu le jour, avec un objet recentré sur la seule production des repas scolaires pour RONCQ et NEUVILLE-EN-FERRAIN (délibération n° 15/12/2016/66 du Conseil Municipal du 15 décembre 2016).

Si la durée de l'Entente intercommunale est fixée pour une durée indéterminée, en application de l'article 2.3.1 de la convention, il est mis un terme à l'Entente Intercommunale tripartite en raison de la décision de résiliation unilatérale entérinée par la Ville de Roncq, par délibération de son Conseil Municipal du 14 décembre 2020 (n°14/12/2020/63), qui emporte résiliation de l'Entente.

La convention continue de produire pour l'année n+1 des effets juridiques et financiers par la présentation du calcul du coût réel de production de l'année n-1 qui détermine le montant des versements de régularisation qui en découlent. Aussi, il est à considérer une phase de clôture et de régularisation comptable jusqu'au terme du 31 octobre 2022.

Considérant les termes de la convention « L'ensemble des sommes régulièrement engagées jusqu'à la résiliation, fait l'objet d'un co-financement » et la nécessité de solder la part des amortissements restant à charge pour les investissements réalisés, et financés en commun, le montant de la valeur résiduelle des amortissements sera acquitté par chacune des parties membres de l'Entente.

Ceci exposé, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- *l'avenant à la convention annexé à la présente délibération portant résiliation au 31 décembre 2021 de l'Entente Intercommunale de la production mutualisée des repas scolaires entre les Villes de Roncq, de Neuville-en-Ferrain et de Tourcoing dont le projet est joint en annexe ;*
- *tout document en application de l'avenant.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, je vous en prie.

M. TELLIER –

Il s'agit, par cette délibération, d'amorcer la fin de cette entente intercommunale sachant qu'il y aura sans doute encore quelques ajustements, notamment sur les tarifications en 2022.

Comme pour la délibération précédente, il s'agit de purger les dépenses réalisées. Etant donné que nous sortons de l'entente intercommunale, on ne pouvait évidemment pas

fractionner sur un certain nombre d'années le montant de la quote-part qui nous revenait, d'où le remboursement en une seule fois de notre part sur les investissements : 60.669,96 €.

M. LE MAIRE –
Y a-t-il des questions ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Merci, Monsieur le Maire.
Ce montant représente plutôt une petite indemnité de sortie, somme toute assez faible au regard de l'ampleur du projet.
Je ne reviendrai pas sur le principe : *on avait un accord avec eux et on est parti...* J'ai déjà fait cette remarque la fois dernière.

Une question par rapport aux 60.669 €. Avez-vous une estimation du temps pour pouvoir amortir ce coût avec le nouveau prestataire ?

M. LE MAIRE –
Je pense que l'amortissement se fera dès la première année.
Ce montant a été discuté entre les trois Villes ; je pense que c'est un bon accord qui nous permet de sortir de l'entente intercommunale, en saluant le travail des Villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain. Je tiens à les remercier pour cette collaboration sachant que désormais nous travaillerons avec un autre prestataire.
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Comme je le disais, ce montant est assez faible puisqu'il ne porte que sur l'amortissement qui n'a pas été fait sur les années précédentes. Il n'y a pas de coûts inhérents qui auraient pu impacter l'intercommunalité du projet.

M. LE MAIRE –
Le dialogue a été constructif entre nos Communes.
Monsieur TELLIER, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. TELLIER –

Je sentais comme une pointe de regret dans les propos de M. ZAJDA. C'est effectivement un accord qui a été négocié. Quand je dis « négocié » il y a eu des va-et-vient mais la Ville de Roncq, je le pense, peut être aussi saluée pour son opiniâtreté.

Quant à ce montant, je ne parlerai pas de faiblesse mais, tout simplement, en termes de qualité des échanges avec les deux autres Villes.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : « Ensemble pour Roncq » et M. LECLERCQ

Abstentions : « Roncq Autrement »

1.04 – PISCINE MUNICIPALE DE RCONQ – Instauration d'un règlement intérieur

Il s'avère qu'il y a nécessité aujourd'hui d'établir un règlement général pour la gestion et le fonctionnement de la piscine municipale, dans l'intérêt du bon ordre, de la discipline et de la sécurité.

Ce document permet notamment d'informer le public des règles de sécurité et d'hygiène à respecter au sein de l'établissement.

Dès lors où aucune observation n'a été formulée, nous vous proposons d'adopter le règlement intérieur joint à la présente délibération.

Celui-ci est susceptible d'être revisité si des modifications devaient y être apportées.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 6 décembre 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici de vous demander d'accepter d'instaurer un règlement intérieur à la piscine municipale de Roncq. En effet, il s'avère nécessaire d'établir un règlement général pour la gestion et le fonctionnement de la piscine municipale dans l'intérêt du bon ordre, de la discipline et de la sécurité.

Ce document permet notamment d'informer le public sur les règles de sécurité et d'hygiène à respecter au sein de l'établissement.

Nous vous proposons, ce soir, d'adopter le règlement intérieur joint à la présente délibération ; ce document est toutefois susceptible d'être revisité si des modifications devaient y être apportées.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Sans question, ni remarque particulière, je porte aux voix ce nouveau règlement intérieur.

Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2022 – 1er acompte

Les subventionnements municipaux 2021 en direction de nos associations partenaires ont fait l'objet de quatre délibérations reprises ci-après :

- *n° 14/12/2020/69 du 14 décembre 2020 : 77.000 €*
- *n° 01/02/2021/11 du 1er février 2021 : 4.500 €*
- *n° 06/07/2021/25 du 6 juillet 2021 : 69.720 €*
- *n° 18/10/2021/57 du 18 octobre 2021 : 12.000 €*

TOTAL : 163.220 €

Le subventionnement 2021 est composé de la subvention ordinaire + les frais de déplacements et formation 2020.

Dans le prolongement de ce dispositif, nous vous proposons le versement d'acomptes au titre de l'année 2022 en direction de diverses associations, de sorte à éviter toute rupture financière (trésorerie) d'ici au prochain Conseil Municipal.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif de cette proposition de subventionnement 2022 - 1er acompte, prévue dans les crédits des budgets respectifs - chapitre 65 - article 6574.

ASSOCIATIONS VILLE	*RAPPEL SUBVENTIONNEMENT 2021 (1)*	***PROPOSITION AVANCE 2022 (2)***
BLEUETS TWIRLING	*2.000 €*	*2.000 €*
BMX CLUB	*2.000 €*	*2.000 €*
ESR FOOT	*20.407 €*	*10.000 €*
JUDO CLUB	*2.000 €*	*2.000 €*
TENNIS CLUB	*3.000 €*	*2.000 €*
ULJAP	*19.891 €*	*15.000 €*
ULTRA SPORT BASKET	*24.005 €*	*10.000 €*
USR NATATION	*2.000 €*	*2.000 €*
USR GYMNASTIQUE	*10.000 €*	*8.000 €*
VOLLEY BALL	*5.500 €*	*3.000 €*
TOTAUX	***90.803 €***	***56.000 €***

(1) Le subventionnement 2021 est composé de la subvention ordinaire + les frais de déplacements et formation 2021
(2)Avance 2022 en attente de rencontre

Le versement sera effectif courant janvier 2022.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2021.

M. LE MAIRE –
Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons à nouveau.

M. DA SILVA –
Merci, Monsieur le Maire.
Comme chaque année, nous vous proposons de voter un premier acompte pour certaines associations afin de permettre leur bon fonctionnement (leurs activités ayant débuté depuis septembre) jusqu'au prochain vote du Conseil Municipal courant 2022.

Pour ce faire, nous avons estimé des acomptes acceptables pour tout le monde.
Bien entendu, nous avons eu des contacts avec les trésorier(s) et président(s) de chaque association afin de vérifier que cet acompte leur permettait de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions.

Je ne vais pas reprendre dans le détail le tableau que vous avez sous les yeux ; vous le connaissez puisqu'il vous a été transmis depuis une bonne semaine et nous avons pu en discuter en Commission Municipale le 6 décembre dernier.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur DA SILVA.
Je ne relève pas de questions, je porte donc aux voix la validation de ce premier acompte.
Qui est pour ?
Pour : « Ensemble pour Roncq » et M. LECLERCQ
Abstentions : « Roncq Autrement »

1.06 – CREATION DU SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) – Gestion de fourrière pour animaux errants – Volonté d'adhésion de la Ville de Roncq

La LPA (Ligue Protectrice des Animaux) Nord de France dite LPA-NF est une association de défense et protection des animaux qui gère les refuges de LILLE (SIVU en marché public de

gestion) et de ROUBAIX (conventionnant avec les Villes) et effectue une mission de fourrière pour le compte des communes.

Il convient de distinguer l'activité de fourrière qui est une obligation des communes, la gestion des animaux errants relevant des pouvoirs de police des Maires, de l'activité de refuge, qui est une activité privée, complémentaire à la première et permettant de passer les animaux du statut de refuge à l'adoption.

La Ville de RONCQ, comme 79 autres communes du territoire métropolitain, bénéficie du service de la Ligue Protectrice des Animaux, actuellement basée sur ROUBAIX, 6 Quai de Gand, via une convention de délégation de service.

Soucieuses du bien-être animal mais aussi des conditions de travail des salariés et bénévoles de l'association, la SEM Ville Renouvelée, propriétaire des locaux, les communes et la MEL ont agi pour proposer un lieu d'accueil et de vie plus décent à cette structure. Celui-ci est provisoire, tout comme la gestion de la LPA de ROUBAIX.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'agir collégialement et de mutualiser nos moyens pour proposer une solution pérenne profitable à tous.

Aussi, après plusieurs rencontres au sein de la MEL, plusieurs Villes dont RONCQ, ROUBAIX, TOURCOING, WASQUEHAL, WATTRELOS, NEUVILLE-EN-FERRAIN, LEERS et TEMPLEUVE ont envisagé d'adhérer à une structure juridique adaptée, un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, qui permettra de répondre aux besoins de réalisation d'un équipement pérenne (choix du terrain, AMO, réalisation de l'équipement, gestion).

Par courrier du 25 octobre 2021, la Préfecture du Nord a acté le principe de projet de création d'un futur SIVU pour la gestion de fourrière pour animaux errants. Des démarches préalables sont requises et notamment la liste des communes souhaitant y adhérer.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante :
- *d'acter le principe de création d'un SIVU pour la gestion de fourrière pour animaux errants ;*
- *d'engager les démarches nécessaires à la création de ce SIVU avec l'ensemble des communes intéressées.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur DUQUESNE, je vous en prie.

M. DUQUESNE –

Merci, Monsieur le Maire.

Le sujet exposé concerne la situation de la fourrière située à Roubaix et gérée par la Ligue Protectrice des Animaux (LPA).

La LPA du Nord de la France est une association de défense et de protection des animaux qui gère les refuges de Lille, sous la forme justement d'un SIVU en marché public de gestion, mais aussi le refuge situé rue de Gand à Roubaix, sous la forme d'un conventionnement avec les villes partenaires.

La LPA effectue, comme son nom l'indique, une mission de fourrière pour le compte des communes partenaires. Pour rappel, l'activité de fourrière est une obligation qui échoit aux communes. La gestion des animaux errants relève des pouvoirs de police des Maires et l'activité de refuge est privée, complémentaire à l'activité de fourrière qui permet de faire changer de statut les animaux qui y sont recueillis pour les mettre à l'adoption.

La situation de la LPA de Roubaix, comme vous le savez, est catastrophique : les bâtiments sont dans un état de délabrement avancé et la situation n'est plus acceptable.

La question étant : que fait-on ?
Comment y remédier ?

La solution adoptée est de mettre en commun les moyens des communes partenaires et de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) qui est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) français qui ne dispose que d'une compétence fixée dans ses statuts.
Le principe de création de ce SIVU, qui a fait l'objet de réunions préalables portées par la MEL avec le soutien d'un certain nombre de Communes et de la Région, a été acté par la Préfecture du Nord dans le cadre d'un courrier du 25 octobre 2021.

La Préfecture souhaite que les Communes, intéressées pour intégrer ce SIVU, fassent connaître leur volonté d'y adhérer par une délibération de leur Conseil Municipal : celle que je vous présente ce soir, a pour vocation d'exprimer la volonté de la Ville de Roncq d'adhérer à ce SIVU et, par-là même, montrer toute l'attention qu'elle porte à ce sujet de la gestion de la fourrière, de la protection et du bien-être des animaux qui y sont recueillis.

Par la présente délibération, il s'agit donc d'acter le principe de création de ce SIVU pour la gestion de fourrière pour les animaux errants et de nous permettre d'engager toutes les démarches nécessaires pour la création de ce SIVU avec l'ensemble des Communes qui seront intéressées ; merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DUQUESNE.

Comme vous le dites, il y a urgence (le Président de la MEL l'a rappelé) et il faut s'organiser, notamment par la création de ce SIVU. Il va falloir que les Villes s'organisent. En effet, au cours d'une dernière séance avec le Président de la MEL, les représentants de la Préfecture nous ont bien rappelé que c'était à nous de nous organiser et c'est par cette première étape que nous allons répondre à cette urgence.

Merci pour cette délibération et ce suivi que vous assurez pour la création de ce SIVU.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons favorablement la délibération.

J'ai néanmoins une petite question parce que, dans la délibération, il est question uniquement de 8 Villes, en gros les Villes du versant nord-est alors que c'est une réflexion MEL.

N'a-t-on pas repris l'ensemble des Communes adhérentes ou bien, pour l'instant, n'en est-on vraiment qu'à une toute petite étape ?

On espère bien sûr une approche par beaucoup plus de grandes villes, comme Lille notamment qui ne figure pas dans le projet de délibération.

M. DUQUESNE –

Lille a déjà sa propre fourrière qu'elle gère dans le cadre d'un SIVU.

La délibération s'adresse plutôt aux Communes du versant nord-est et certaines d'entre elles ont déjà manifesté leur intérêt : Roubaix, Tourcoing, les deux très grosses Communes de ce versant, Wasquehal, Wattrelos, Neuville-en-Ferrain, Leers, Templeuve et peut-être ce soir Roncq.

Je ne sais pas si toutes les Communes ont répondu mais les démarches sont déjà bien engagées et, pour l'instant, elles sont toutes positives.

M. ZAJDA –

A priori il y a plusieurs SIVU sur la métropole ?

M. DUQUESNE –

Il y en aura deux :

- un SIVU gérera le versant lillois et les Communes en périphérie ;
- un SIVU gérera les Communes du versant nord-est dont nous faisons partie.

M. LE MAIRE –

Les Villes citées sont les villes porteuses du projet.

Mais il est vrai que toutes les Villes, en convention avec la LPA de Roubaix, sont invitées à adhérer au SIVU.

La première question a été : ne créerait-on pas un SIVU commun avec Lille ?

Mais ce n'était pas possible par rapport à la place, à l'organisation déjà en cours sachant que le SIVU de Lille nous aide dans cette démarche.

Pour réagir rapidement, il fallait créer ce SIVU et ce sont les Villes porteuses du projet qui le mènent de front pour s'organiser.

Ensuite il faudra se mettre autour de la table pour discuter des statuts de ce SIVU pour sa gestion effective. Et nous sommes prêts à accueillir l'ensemble des Villes qui veulent y adhérer.

Je sais que Monsieur le Préfet est attentif à l'organisation qui sera mise en place par les Villes pour répondre à cette attente et cette urgence.

Sans question complémentaire, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie. C'est un beau message que l'on passe auprès de la LPA et du SIVU pour le bien-être animal.

1,07 – AMENAGEMENT URBAIN – Acquisition à l'euro symbolique des parcelles AX 226, 227, 228

La parcelle AX 228 (1 701 m²) qui est une propriété privée, a longtemps été une énigme pour nos services. D'abord par sa situation géographique singulière (la petite parcelle est encerclée, cernée par le Boulevard d'Halluin, la rue du Dronckaert et la rue Henri Barbusse), ensuite parce que le terrain est délaissé, son propriétaire n'y réalise aucun acte d'entretien, d'administration ou de mise en valeur (et de fait, ce qui se présente aujourd'hui comme un espace vert planté de peupliers est entretenu par la Commune), enfin parce que jusqu'alors, les tentatives d'identification du propriétaire ont échoué (il y a quelques années encore, la Métropole Européenne de Lille a souhaité disposer du terrain à la marge pour aménager la voirie, mais

l'Établissement a été confronté à des données cadastrales périmées, les propriétaires désignés étaient nés en 1906 et 1891).

Fin 2020, l'urgence et la sécurité ont motivé sur place d'importants travaux d'élagage. Pour la Ville de RONCQ, cette situation a amorcé l'ouverture d'un dossier avec enquête sur les titulaires du droit de propriété. Grâce à la mise à jour partielle des données cadastrales, un contact a pu être établi avec finalement 10 indivisaires propriétaires (l'indivision est issue de la succession Robert des Rotours né en 1891). Le bilan de cet échange est positif puisqu'un avis favorable est réservé à notre proposition d'acquisition d'un fonds en situation par sa localisation, de servir l'hypothèse d'un meilleur aménagement de l'espace public.

L'aliénation est entendue pour l'euro symbolique avec prise en charge des frais d'acte par la Commune.

Les indivisaires souhaitent toutefois ajouter à la vente, les parcelles cadastrées AX 226 de 162 m² et AX 227 de 66 m². Ces petites emprises qui longent le boulevard d'Halluin sont normalement de compétence intercommunale, mais l'indivision souhaite ne signer qu'un acte et parallèlement la Métropole Européenne de Lille (MEL) détentrice de la compétence voirie nous a confirmé racheter les deux terrains pour l'€ symbolique une fois ceux-ci acquis par la Ville (nous aurons alors l'occasion de revenir sur ce dossier à l'heure de la cession à la MEL, avis des domaines à l'appui comme prescrit par les textes).

À signaler enfin, par commodité la présente vente sera régularisée par le notaire des propriétaires (avec en tant que de besoin, participation du notaire de RONCQ).

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante :

- *d'approuver l'acquisition à l'€ symbolique des parcelles AX 226 de 162 m², AX 227 de 66 m² et AX 228 de 1.701 m², propriété de l'indivision « Des Rotours » (avec retour des parcelles AX 226 et 227 à la MEL à entériner par délibération dans un second temps),*
- *d'approuver la prise en charge des frais d'acte,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation du dossier.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez deux délibérations à présenter et nous vous écoutons.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Le premier dossier concerne le fameux carrefour que tout le monde appelle le carrefour Picard. C'est une vieille histoire et ce sont beaucoup de réactions de personnes qui disent :

C'est quoi ce carrefour ?

Qui est allé « pondre » ce fonctionnement ridicule ?

Je reviens sur l'origine du « ridicule » et, pour ce faire, il faut remonter au début de la Liane 4 lors des travaux assez importants réalisés avec un cheminement propre au bus. Lorsque la MEL a voulu traiter le carrefour (je m'en souviens encore), c'était un carrefour classique.

Je vous montre sur la projection, pour vous orienter, où se trouvent Picard, la rue Henri-Barbusse, le Boulevard d'Halluin et la rue du Dronckaert.

Sur les premiers plans de l'époque, le carrefour fonctionnait de façon traditionnelle sur trois voies : une voie rue du Dronckaert et deux voies boulevard d'Halluin.

Malgré toutes les observations que nous avions pu faire mais ils sont têtus, à la MEL ils se sont aperçus que le triangle, que je vous montre, ne faisait pas partie du domaine public, ni de celui de la MEL, ni encore du domaine de la Commune.

Comme on réfléchissait pour élargir cette voie, la MEL s'est abstenue de le faire. De plus, à un moment donné (je n'ai pas pu en refaire l'histoire), cela avait été classé au PLU en espace boisé EBC, à savoir un espace ultra protégé et qui interdit tout abattage d'arbres sur cet îlot.
En plus, quant à la valeur écologique, c'étaient des peupliers arrivés en fin de vie.
Bref, même si c'était un peu fort de classer cet espace en EBC, il faut le respecter et même si, entre guillemets, c'est une bêtise, une erreur. Ils ont donc cherché un autre projet.

Il s'avère qu'après recherches du service juridique de la Ville, on a pu commencer à dérouler le fil de l'écheveau pour nous apercevoir que ce terrain appartenait effectivement au Comte Robert des Rotours ; c'est une famille assez connue dans le Nord. Ils sont propriétaires terriens un peu partout dans le département. Mais comme M. des Rotours était décédé, il n'y avait pas moyen d'avoir un dialogue.

Finalement on est tombé sur un notaire parisien et il y avait une dizaine d'indivisaires (pour faciliter le dossier). Certains n'étaient pas d'accord pour céder le terrain gratuitement. En outre ils habitaient partout dans le monde. Ce dossier a été extrêmement long à travailler mais, au bout d'un moment, on a eu un retour du notaire pour nous signaler que la succession des Rotours était d'accord pour céder le terrain (que je vous montre sur la carte) à l'euro symbolique ; par contre il nous fallait reprendre en même temps deux petits morceaux de terrain (66 m^2) et un autre petit morceau. Cela appartient soit à Norauto soit sur

l'angle à Calinauto : *on fait un package avec le tout pour être débarrassés une fois pour toutes de ce que nous avons sur le territoire de Roncq.*

La Ville de Roncq a accepté de porter le dossier ; cela aurait pu être aussi la MEL.
Comme nous étions en contact avec le notaire depuis quelque temps, nous avons accepté le challenge de prendre ces trois parcelles (ce qui vous est proposé ce soir) à l'euro symbolique et, par la suite, refiler à chacun ce qui lui revient.
La Ville de Roncq prend bien sûr en charge les frais de notaire pour ces terrains.

M. LE MAIRE –
Merci, Michel.
As-tu connu la famille des Rotours ?... 1891... Cela fait beaucoup.

M. PETILLON –
J'étais juste né mais je m'en souviens encore. Nous étions des fermiers dans les vastes plaines qu'ils possédaient.

(Rires)

M. LE MAIRE –
Y a-t-il des questions sur le sujet ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Merci, Monsieur le Maire.
Si M. PETILLON veut bien m'excuser, je vais faire une petite rectification sur les parcelles AX 226 et 227. Elles n'appartiennent pas à Norauto et Calinauto. Dans cette zone, elles appartiennent bien aux indivisaires.
Voilà pour la petite rectification.

Un autre point. On est très prudent avec les zones vertes dans la Commune auxquelles on n'a pas trop envie de toucher. Cependant, dans le cas présent, c'est une zone très délicate et, comme nous en avons déjà débattu, il y a là énormément de circulation. Je pense que le rapport qualité/perte d'un terrain vert penche plus en faveur de la qualité de circulation pour éviter toute la pollution qui peut être ainsi générée.
Nous voterons donc favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE –

Il s'agit bien d'acquisition, Monsieur PETILLON ?

M. PETILLON –

Oui, c'est bien de l'acquisition.

M. LE MAIRE –

Ce n'est donc pas une vente d'espaces verts.

M. ZAJDA –

Comme M. PETILLON l'a signalé tout à l'heure, pour l'instant c'est en zone protégée.

M. PETILLON –

Par contre, on a rectifié le tir au PLU2 : on a enlevé l'EBC parce qu'on n'est quand même pas idiots. La Ville n'est pas propriétaire du terrain mais comme cela menaçait la sécurité, les peupliers ont fait l'objet d'une taille assez sévère.

Pour revenir à l'EBC, si on installait un appareil pour mesurer la pollution, les résultats seraient « coco » avec le boulevard d'Halluin, la rue Henri-Barbusse, la rue du Dronckaert, etc., etc. Personnellement je n'irais pas m'allonger sur le gazon de cet espace vert.

M. LE MAIRE –

Sans question complémentaire concernant cette acquisition qui, dans un futur plus ou moins proche, permettra peut-être de résoudre certaines problématiques sur le secteur, je porte aux voix.

Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.08 – SCHEMA DE MUTUALISATION 2021-2026 – Convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Roncq – Volet urbanisme

Lors du mandat précédent, dans le cadre de son schéma de mutualisation avec les communes, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a créé le 1er juillet 2015 un service instructeur afin de prendre en charge l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les communes intéressées. Cette création faisait suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1er juillet 2015.

Par ailleurs, cet accompagnement s'est traduit par la mise en place à la même date d'une solution applicative de gestion partagée entre la Métropole et ses communes.

Le schéma de mutualisation 2021-2026 est l'occasion pour la MEL de confirmer et compléter son offre de mutualisation dans le domaine de l'urbanisme en proposant quatre volets d'intervention aux communes.

Cette mutualisation sera effective à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser la signature de la convention avec la MEL dans les domaines et selon les conditions énoncées ci-après :

UN PORTAIL NUMÉRIQUE POUR LA GESTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DE PUBLICITÉ ET LE GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Au cours du précédent mandat, la MEL a développé un accompagnement auprès des communes volontaires en matière d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) se traduisant notamment par la mise en place dès le 1er juillet 2015, d'une solution applicative de gestion partagée entre la Métropole et ses communes.

Ce progiciel de gestion est aujourd'hui adopté par 93 communes pour la partie ADS de la Métropole.

Dans le cadre du schéma de mutualisation 2021-2026, il est proposé d'une part de sortir le volet DIA du périmètre actuel (dans la mesure où c'est la MEL qui est depuis la réforme de 2017, titulaire du Droit de Préemption Urbain) et d'autre part d'intégrer le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).
À partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir tout dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

La mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) constitue la réponse aux évolutions imposées par la loi.

La mise à disposition du progiciel d'instruction répond à la logique de prestation de service prévue aux articles L.5215-27 et L.5217-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

La tarification de ce portail numérique intégrant dorénavant le GNAU tient compte du nombre d'habitants des communes :

Strates	*Coût annuel HT en €*
Communes moins de 3 000 habitants	*176,76 €*
Communes entre 3.000 et 9.999 habitants	*530,27 €*
Communes entre 10.000 et 19.999 habitants	*1.178,38 €*
Communes entre 20.000 et 49.999 habitants	*1.531,89 €*
Communes entre 50.000 et 99.999 habitants	*4.242,17 €*
Lille-Lomme-Hellemmes	*9.427,04 €*

LE SERVICE INSTRUCTEUR MÉTROPOLITAIN (SIM) EN MATIÈRE D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR L'ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE POLICE À L'ENCONTRE DES DISPOSITIFS IRRÉGULIÈREMENT INSTALLÉS

L'article 36 de la loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) du 12 juillet 2010 ou dite « Grenelle II » a désigné l'établissement public de coopération intercommunal comme compétent pour établir un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Lors du mandat précédent, la MEL s'est dotée pour la première fois d'un RLPi.

Ce document permet d'adapter au contexte métropolitain les règles nationales du Code de l'environnement sur l'affichage extérieur (publicités, préenseignes et enseignes). Le RLPi de la MEL est entré en vigueur le 18 juin 2020.

Comme lors de l'élaboration de ce document, la MEL souhaite poursuivre l'accompagnement des Communes en proposant un service commun d'instruction des autorisations en matière d'affichage extérieur et de police pour ses communes membres qui ne disposent pas des moyens humains pour répondre à leurs obligations en matière.

Aussi, le Service Instructeur Métropolitain (SIM-RLPi) serait amené à prendre en charge l'instruction des autorisations préalables en matière d'affichage extérieur. Cela inclut également le renseignement du public sur les questions règlementaires relatives à l'affichage extérieur et l'accompagnement juridique de notre commune dans la mise en œuvre de ses pouvoirs de police à l'encontre des dispositifs irrégulièrement installés.

Le Service Instructeur Métropolitain (SIM) correspond à la mise en place d'un service commun au sens de l'article L. 5211-4-2 du C.G.C.T. Cette mise en place d'un service commun s'opère sans transfert des personnels communaux, l'offre étant construite à destination des communes ne disposant pas des moyens humains pour exercer ces compétences.

L'instruction de ce type d'autorisation est assimilable à la complexité d'instruction d'une déclaration préalable en matière d'urbanisme. Le tarif proposé est donc de 168 € HT par autorisation préalable instruite.

L'accompagnement du Maire dans la mise en œuvre des mesures de police sera facturé à l'acte 76 € HT.

LE REGISTRE DÉMATÉRIALISE DES PROCÉDURES DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Le cadre législatif a accéléré la dématérialisation des procédures de participation du public en urbanisme et en aménagement (enquêtes publiques, concertation préalable, procédures de participation du public par voie électronique), en incitant à l'usage d'un registre dématérialisé.

Dans le cadre du schéma de mutualisation 2021-2026, la MEL propose de mutualiser son registre numérique avec ses communes membres, outil rendu nécessaire dans la mise en œuvre de nombreuses procédures.

La mise à disposition du registre dématérialisé des procédures de concertation répond à la logique de prestation de service prévue aux articles L.5215-27 et L.5217-7 du C.G.C.T.

Les intérêts de cette mutualisation pour la commune sont les suivants :

- *disposer d'un outil adapté aux procédures d'urbanisme et reconnu par ses utilisateurs métropolitains ;*
- *bénéficier du support des services métropolitains aguerris à son usage ;*

- *sécuriser juridiquement ces procédures ;*
- *disposer d'un outil mobilisable rapidement sur demande, et selon leurs besoins.*

La mutualisation permettra également de ne pas faire porter à notre commune le poids humain et financier de la mise en place d'un tel dispositif qui ne s'avèrera nécessaire que très ponctuellement. Par ailleurs, dans de nombreux cas, le Maire peut refacturer ce montant au maître d'ouvrage du projet.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Prestations	*Prix TTC*	*Intervention MEL*	*Prix final*
Enquête publique avec formation 1 (avec déplacement)	*336 € Formation : 888 €*		*1.224 €*
Enquête publique avec formation 1 (sans déplacement)	*336 € Formation : 720 €*		*1.036 €*
Enquête publique sans formation	*336 €*	*305 €*	*641 €*
Procédure de participation	*336 €*	*305 €*	*641 €*
Concertation	*336 €*	*305 €*	*641 €*

Il vous est donc proposé ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la MEL, la convention de mutualisation en matière d'urbanisme, dont le projet est annexé à la présente délibération.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons présenter ce deuxième point.

M. PETILLON –

La MEL nous a interpellés comme toutes les Villes du territoire puisqu'elle lance une campagne de mutualisation dans le domaine de l'urbanisme sur quatre thématiques. Elle dit en quelque sorte : *la Ville de Roncq est-elle intéressée pour rentrer dans la convention pour ces quatre thématiques ?*

La première est déjà connue depuis quelques années puisque nous travaillons déjà avec la MEL sur le sujet avec le logiciel Géoxalis.

Les services travaillent journellement avec cet outil qui nous coûte à peu près 1.400 € par an (de mémoire) et qui permet de faire les saisies par rapport aux DIA, de repérer les terrains, les propriétés. C'est donc effectivement un outil très pratique que l'on utilise déjà pour ce que l'on appelle les autorisations du GNAU.

La deuxième, c'était un service d'instruction du droit des sols.

Vous voyez que c'est barré tout simplement parce que, depuis six mois, nous travaillons avec une société d'Hénin-Beaumont (Urbads) qui nous donne entière satisfaction.
Ce n'est pas dire que ce que fait la MEL n'est pas bien.
Tout simplement, d'après les échos que nous avons en retour, pas mal de Villes sont inscrites dans une file d'attente alors que, de notre côté, bien que les dossiers soient traités en extérieur, la loi reste la loi : 2 mois pour les permis de construire, 1 mois pour les déclarations préalables et 5 mois pour les établissements recevant du public.

Nous avons donc décidé de continuer la route que nous menons avec Urbads et qui a un côté très pratique de réactivité par rapport à nos problèmes, quelquefois par rapport à l'interprétation que nous devons faire des textes.
Je ne pense pas que nous aurions ce service de la part de la MEL.
On propose donc de ne pas adhérer (on pourra peut-être le faire plus tard, on verra bien comment cela évolue) et de ne pas prendre cette disposition relative à l'instruction des dossiers du droit des sols.

La troisième concerne le RPLi – Règlement Local de Publicité intercommunal.
C'est une démarche que nous souhaitons. A la MEL, pratiquement l'ensemble des Villes de la Métropole y adhérent. Je rappelle quand même que c'est un travail que l'on fait mais qui nous rapporte malgré tout des redevances, à peu près 150.000 € par an.
Nous proposons d'adhérer à cette disposition.

Le dernier point concerne les prestations de service relatives au registre numérique pour permettre aux Communes de répondre aux obligations légales en matière de concertations, enquêtes publiques, mises à disposition d'études d'impact.
Nous n'avons pas trop le choix parce que c'est dans l'air du temps. Aujourd'hui, la règlementation fera que, de plus en plus, on nous demandera de pratiquer la concertation pour des projets sans doute d'une certaine importance. Ce sera à nous de définir si on le fait à partir de 15, 20, 50 logements et non pas pour une maison qui fera l'objet d'un permis de construire.

Toutes ces prestations sont intéressantes et nous vous proposons d'adhérer à trois thématiques. Par ailleurs, les tarifications figurent à l'écran mais vous les avez également dans le dossier.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Sans demande particulière, je porte aux voix l'adhésion de la Ville aux trois services que vous avez proposés. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, dans son article 18, précise que ce débat s'établit sur la base d'une note de synthèse.

Ce document - joint en annexe 1 et en annexe 2 - pour la préparation du budget primitif 2022 est soumis au Conseil Municipal pour discussion.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, vous allez nous présenter le débat d'orientations budgétaires 2022 aidé par vos collègues pour cette présentation à plusieurs orateurs.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter les éléments d'orientations budgétaires qui vont nous permettre de débattre par la suite. Quatre parties vont être abordées au cours de cette présentation :

- Une première partie sur les données macro économiques et le projet de Loi de Finances 2022 ;
- Une deuxième partie sera une rétrospective rapide des exercices 2016 à 2020 ;
- En troisième partie, nous verrons les engagements et les priorités pour la Ville ;
- Pour terminer, la quatrième partie portera sur les orientations budgétaires 2022 avec un zoom sur l'endettement et un point sur les orientations en termes d'investissement sur le mandat.

Avant de commencer, un **petit rappel du cadre juridique.**

Le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la Collectivité, la gestion de la dette.
Ce rapport est complété par l'évolution des dépenses de personnel pour les Villes de plus de 10.000 habitants, ce qui nous concerne.

1ère PARTIE

Contexte macro-économique de la France et principales mesures issues du projet de Loi de Finances 2022 à destination des Collectivités Territoriales.

Le projet de Loi de Finances 2022 a fait l'objet de plusieurs amendements et ajouts depuis sa version initiale. On citera les plus importants :

- Le plan d'investissement dénommé France 2030 consacré aux filières d'avenir et innovantes. On parle d'une enveloppe de 30 milliards d'euros sur 5 ans.
- Le revenu d'engagement pour les jeunes particulièrement touchés par la crise, transformé depuis en Contrat engagement jeune ; cette mesure est estimée à 500 M€ par an.

Autre point important dans les données que je vais vous communiquer.
N'oublions pas qu'à quelques mois de la prochaine élection présidentielle, il s'agit donc du dernier budget du quinquennat qui table sur la relance et l'investissement pour favoriser la croissance économique permettant ainsi un rétablissement progressif des finances publiques.

Pour mémoire, le plan « France relance » doté d'une enveloppe de 100 milliards a été mis en œuvre depuis l'été 2020. Celui-ci doit répondre aux trois défis structurels de l'économie française, soit :

- l'accélération de la transition écologique ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises ;
- le renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

Sa mise en œuvre a été très rapide. Un an après sa présentation, 47 milliards ont déjà été engagés et l'objectif d'engagement, fixé par le Premier Ministre, est de 70 milliards d'ici la fin de l'année 2021. Ce déploiement se poursuivra en 2022 avec une enveloppe supplémentaire de 1,2 milliard destinée à intensifier l'action du plan de relance en matière d'emploi et de

formation professionnelle, d'infrastructures de transport, de dépenses d'investissement, de modernisation ou encore de recherche.

Pourquoi parle-t-on de reprise économique ?
En quelques chiffres :
Le rebond de l'activité a été rapide après la levée des contraintes sanitaires à partir du printemps. Le Gouvernement a dû revoir à la hausse la prévision de croissance du PIB pour 2021 à 6,25 % et à 4 % pour 2022. C'est une des reprises les plus performantes de la zone Euro après une des récessions les plus massives en Europe (- 8% en 2020).

La prévision du taux d'inflation devrait s'établir à 1,4 % en 2021 et à 3,4 % en 2022.
Vous voyez à l'écran 1,5 % en 2022 puisque nous sommes sur le PLF mais, depuis quelques jours, nous avons eu l'information que nous serions à 3,4 % pour 2022.

Après un recul marqué en 2020, l'investissement a dépassé son niveau d'avant crise dès le 2ème trimestre 2021.

En 2020 le pouvoir d'achat a continué à progresser (+ 0,4 %) et, surtout les créations d'emploi salarié ont été très dynamiques au 1er semestre 2021 ce qui a permis à l'emploi salarié de dépasser son niveau d'avant crise et de stabiliser le taux de chômage à 8 % de la population active ; ce taux baisse à 7,6 % au 3ème trimestre 2021.

On peut aussi rappeler que des mesures d'urgence et de soutien économique mises en place ont donné de bons résultats et ont vocation à s'éteindre progressivement.

Au total, en réponse au choc économique de court terme engendré par la crise sanitaire, les administrations publiques ont engagé 69,7 milliards de mesures budgétaires et fiscales de soutien d'urgence qui ont eu un effet sur le solde public en 2020 qui s'établissait à – 9,1 %.

Compte tenu de la dynamique de la reprise économique, l'extinction progressive des mesures de soutien se fera de façon différenciée selon les secteurs et les territoires de manière à s'adapter aux conditions effectives de reprise d'activités des entreprises et aux conditions sanitaires, comme on peut le voir depuis quelques semaines.

Ainsi la reprise économique va permettre au déficit public de se résorber un peu plus rapidement : il diminuera de l'ordre de 3,8 points de PIB passant à – 9,1 % en 2020, à – 8,1 % en 2021 et – 4,8 % du PIB en 2022. Ce qui fait une réduction de moitié du déficit en 2022.

Après avoir atteint 60,8 % du PIB en 2020, la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9 % compte tenu de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise puis entamera sa décrue en 2022 à 55,6 % du PIB, ce qui reste quand même des niveaux relativement élevés.
Donc un ratio de dette publique en baisse et en amélioration par rapport aux prévisions du programme de stabilité.

En 2021 le ratio de dette augmenterait à 115,3 % du PIB ; la hausse étant contenue par le rebond marqué de l'activité. En 2022 le ratio d'endettement baisserait pour atteindre 114 % du PIB, ce qui reste quand même un niveau assez vertigineux. Cette décrue sera notamment portée par la poursuite du rebond de l'activité par l'amélioration du solde public, comme nous l'avons vu, à – 4,8 %.

Principales mesures du projet de Loi de Finances à destination des Collectivités Territoriales, plus précisément de Roncq.

Le projet de Loi de Finances 2022 ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les Collectivités mais procède à quelques changements sur le front des finances locales. Parmi les principales mesures, on retiendra :

- une nouvelle stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ; on verra par la suite l'importance que la DGF peut avoir dans nos comptes ;
- un soutien à l'investissement particulièrement élevé ;
- et parmi les nouveautés, un nouveau régime de responsabilité pécuniaire et personnelle des gestionnaires publics.

Donc les concours financiers de l'Etat sont en progression de 525 M€ par rapport à la Loi de Finances 2021. Cela comprend la Dotation Globale de Fonctionnement maintenue à périmètre constant. On parle ici de 26,8 milliards d'euros dont 18,3 milliards pour le bloc communal et 8,5 milliards pour les Départements.
Les Dotations de Péréquation des Départements augmentent, elles, de 10 M€.

A contrario des effets indirects sont à craindre dans la mesure où l'échelon régional voit l'enveloppe de ses dotations baisser de 50 M€, ce qui pourrait avoir une conséquence indirecte envers les Communes.

On a toujours un soutien à l'investissement particulièrement élevé en ce qui concerne la dotation d'équipement aux territoires ruraux (plus de 1 milliard). Quant à la dotation de soutien à l'investissement local, les Collectivités bénéficieront de 276 M€ exceptionnels en 2022 qui s'ajouteront aux 500 M€ de dotation exceptionnelle prévue dans le plan de relance. Cette partie-là est très importante, notamment par rapport à nos projets, aux investissements que nous allons faire à travers le PPI ; il y a tout une partie de subventions dont nous pourrons bénéficier.

Enfin, les autres points du PLF 2022 sont la fin des contrats de Cahors encadrant les dépenses des Collectivités, l'abandon de la réforme de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux à la demande unanime des associations d'élus. Le Gouvernement a pris la décision de ne pas réduire, une fois de plus, une ressource fiscale des Collectivités.

La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation peut nous toucher dans le futur ; ce projet de réforme est à surveiller de près dès lors que le potentiel fiscal verrait son assiette s'élargir pour intégrer dans son calcul les droits de mutation, les sommes perçues au titre de la taxe locale de publicité extérieure, la taxe sur les pylônes électriques quand on agrandit l'assiette au niveau de ces indicateurs financiers. Mais rassurons-nous, pour le moment, comme en 2021, les effets de la réforme fiscale sur les indicateurs seront neutralisés. On verra pour la suite.

Enfin, comme je vous l'ai dit, un nouveau régime de responsabilité pécuniaire et personnelles des gestionnaires publics ouvrira la possibilité de sanctionner les fautes de gestion dans des cas de négligence et de carence grave dans l'exercice des contrôles réalisés par les acteurs de la chaîne financière, sous réserve qu'elles aient été à l'origine d'un préjudice financier important. Il modernisera d'autres infractions actuelles prévues par le Code des Juridictions Financières ; toute personne intéressée pourra relire dans le détail cette partie sur le document qui sera communiqué.

Je vous ai montré les indicateurs macro économiques, ce qui était lié à la Loi de Finances. On voit que les indicateurs, eux, repartent dans le bon sens et sont liés globalement à une reprise économique, à l'emploi.

Maintenant, on sait et on le voit depuis quelques semaines, la crise sanitaire, la COVID, n'est pas terminée. On peut avoir des petits effets de ralentissement dans les prochaines semaines mais restons confiants ; on est sur la bonne route pour essayer de retrouver des indicateurs cohérents et une activité économique prospère. Et au niveau de la Loi de Finances, on a certains points à suivre et auxquels il faut être attentifs mais, globalement, lorsqu'on parle de la dotation globale de fonctionnement, celle-ci reste au niveau perçu ces dernières années et il n'y a pas, à nouveau, une nouvelle baisse comme au cours du mandat précédent.

2ème PARTIE

Rétrospective des exercices précédents de 2016 à 2020.

Pour comprendre le tableau projeté à l'écran, entre les années 2019 et 2020 on constate une **baisse sensible des recettes de fonctionnement** de – 9,4 %.

Cela s'explique parce que le tableau, qui vous est présenté, ne reprend pas, par exemple, le produit de la cession du 377 rue de Lille (ancienne école Pergaud).

On constate aussi une baisse non négligeable des produits des services avec la fermeture de plusieurs services publics due à la pandémie sanitaire : garderies, cantines, centres de loisirs, Ecole Municipale de Musique, Piscine.

Quand on compare les chiffres, on était à 997.000 € en 2019 ; on est à 600.000 € en 2020.

De même la Ville a perçu moins de recettes de la CAF en 2020, ce qui s'explique très simplement.

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, remplacé depuis par la Convention Territoriale Globale (CTG) : depuis le 1er janvier 2020 (je vous l'ai déjà expliqué lors d'une délibération précédente), la SCIC Kaléïde perçoit la totalité du subventionnement de la CAF pour la gestion de la Petite Enfance, excluant la Ville de tout cofinancement sur cette partie, ce qui a conduit, dès le 1er janvier 2021, à revoir à la baisse la participation municipale : comme la SCIC Kaléïde la percevait directement, en termes de recettes nous n'avions plus cette valeur que nous avions déduite, en contrepartie, par rapport à la subvention. Le tout est donc équilibré.

Si l'on regarde les **dépenses de fonctionnement, celles-ci chutent dans une moindre proportion, soit – 5,3 %.**

La baisse la plus importante concerne les charges à caractère général.

On y retrouve l'effet de la pandémie puisque certains secteurs ont été fortement perturbés telles que les activités culturelles et sportives.

On notera également que les charges de personnels augmentent légèrement de 1,5 %.

puisque la Ville a fait le choix de maintenir le salaire de ses agents et même de procéder à des recrutements temporaires afin de pallier au remplacement d'agents momentanément absents.

De manière générale, la Ville a conservé en 2020 une capacité d'autofinancement brute confortable et une capacité nette dans la continuité de l'exercice précédent.

Les **dépenses d'investissement ont fortement chuté** en comparaison des années précédentes, ceci étant dû à l'installation de la nouvelle équipe municipale et à la mise en œuvre du programme d'investissements prévu sur le mandat 2021-2026, ce qui permet la reconstitution du fonds de roulement.

En fait, si on regarde la ligne 13 du tableau diffusé, vous voyez la capacité d'auto-financement nette qui a permis (comme on l'a toujours fait sur les exercices précédents) de financer nos investissements malgré une baisse (j'y reviens à chaque fois) de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui est quand même une recette principale de la Ville, de plus de 4,5 M€ sur le mandat précédent.

Sur la ligne 18, vous pouvez voir un fonds de roulement qui s'est reconstitué. C'était une crainte évoquée lors d'un dernier Débat d'Orientations Budgétaires au cours duquel on nous avait fait remarquer qu'il se dégradait. On peut voir qu'il s'est reconstitué et c'est la nature même d'un fonds de roulement ; c'était prévu, ce n'est pas arrivé par magie.

Enfin, sur la ligne 20, une dette qui fond grâce à une capacité de remboursement de 500.000 € par an du capital. On se désendette et on le reverra encore dans un chapitre consacré à la vision de la dette de la Ville. Il y a donc extinction progressive de nos emprunts.

3EME PARTIE

Les engagements et priorités pour la Ville en 2022 ainsi que les orientations budgétaires 2021-2026

Pour rappel, les orientations budgétaires pour 2022 s'appuient sur l'analyse rétrospective des exercices allant de 2016 à 2020 mais prendront également en compte les prévisions budgétaires 2021 afin d'ajuster au plus près les crédits pour 2022 (petite précision technique).

Nous devons également tenir compte de l'environnement incertain actuel, marqué par une envolée des prix des matières premières et de l'énergie, susceptible de peser sur les finances de la Ville à court terme et à moyen terme et qui nous contraint à adopter une stratégie financière claire et rigoureuse dans la construction des budgets à venir et ce dès 2022. En même temps, c'est toujours ce que nous avons fait dans les exercices précédents.

En gros, maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de préserver notre capacité d'autofinancement – ce que nous faisons.

Le maintien des taux de fiscalité locale dans l'attente de la réforme engagé par les services de l'Etat en matière de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation avec prise d'effet au 1er janvier 2026.
Enfin une mise en place du Plan Pluriannuel d'Investissement de 2021 à 2026 dont le montant total est de l'ordre de 28 M€ (on va le parcourir par la suite) dont 20 M€ sont fléchés à destination des sites sportifs. On va le financer par la recherche active de subventions auprès de tous les acteurs financiers que ce soit l'Etat, la Région, le Département, la MEL, les fédérations sportives, les cessions de certains biens immobiliers avec le souci de préserver le cadre de vie et l'environnement, et la maîtrise de notre endettement avec un recours modéré à l'emprunt et soutenable pour les finances de la Ville, sachant que le dernier emprunt contracté date de 2010 et a été mobilisé en 2013.

Tout ce que l'on va aborder va, bien entendu, se faire par la mise en œuvre des engagements et priorités de la majorité municipale.

Monsieur le Maire, je vous repasse la parole afin que mes collègues élus puissent présenter nos engagements.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Je passe de suite la parole à Madame NYS concernant la solidarité à travers les actions menées au sein du CCAS.

Mme NYS –

Merci, Monsieur le Maire.

Dans un contexte de pandémie, le CCAS s'est positionné comme acteur majeur de l'action sociale sur le territoire en pilotant notamment le projet de vaccination en lien avec la clinique Saint-Roch, les médecins, infirmiers et Villes partenaires.

Le CCAS a répondu à des appels à projets permettant de lutter contre la fracture numérique ou encore l'isolement des aînés les plus fragiles et en situation de handicap. Depuis octobre, un conseiller numérique a rejoint l'équipe du CCAS. En février, à l'issue de sa formation, des animations seront mises en œuvre pour tous types de population.

La reprise des activités à destination des seniors a démontré la volonté et le besoin de se retrouver mais la recrudescence de la pandémie ne nous permet pas, pour le moment, de remettre en place certaines actions.

La réactualisation de l'analyse des besoins sociaux sera présentée début 2022 et permettra au CCAS d'ajuster sa politique sociale à court et moyen terme.

Le budget de fonctionnement devrait avoisiner les 600.000 € dont 257.400 € de rémunérations et charges.

Le budget du CCAS est garanti par une subvention municipale et les recettes des produits de services.

Les actions du CCAS :

- renforcer l'accompagnement social en direction des populations les plus fragiles ;
- continuer à soutenir les familles les plus modestes en proposant des aides systématiques, notamment pour la restauration, les activités périscolaires et l'AMIS, des aides facultatives ponctuelles (chèques vacances, tickets service) à l'occasion des fêtes de fin d'année et, bien sûr, toutes les aides instruites dans le cadre du règlement d'attribution voté par le CA ;
- proposer, dès que possible, des actions de prévention et d'accès au droit ;

- accueillir et accompagner les administrés dans leurs démarches portant sur le logement : demande de logement social, indécence, insalubrité, dossier FSL, adaptation du logement à la dépendance ou au handicap, emploi et insertion ;
- assurer la reconduction des actions en direction des personnes âgées et dépendantes ;
- continuer de proposer un service de conduite, une mise en relation pour un covoiturage pour les personnes en perte d'autonomie les plus isolées et souhaitant participer aux animations comme les escapades, la Semaine bleue, le restaurant convivial ;
- proposer tout au long de l'année des temps d'animation et de convivialité soit de façon systématique (atelier mémoire, activité physique et sportive adaptée, ensemble vocal, atelier informatique) ou encore de façon ponctuelle avec la Semaine bleue, des conférences, des ateliers thématiques ;
- dans le cadre du maintien à domicile, continuer à développer un service de livraison de repas pour les Roncquois en perte d'autonomie ;
- intensifier les relations partenariales, institutionnelles et associatives avec le Relais autonomie, le Centre d'accès au droit, l'aide aux victimes, l'Union départementale des CCAS et l'Union nationale des CCAS, les bailleurs sociaux, la CPAM, Pôle Emploi, les Restos du cœur, Saint-Vincent de Paul et des associations roncquoises avec lesquelles nous avons notamment travaillé pendant la Semaine bleue : le chêne et la plume, zéro déchets, Beetobee dont on a parlé tout à l'heure.

Trois Conseillers nous accompagnent dans les missions spécifiques au sein du CCAS : Thierry MITTENAERE, membre du CA et du CCAS nous aide sur l'emploi grâce à la mobilisation d'un réseau, des contacts avec le monde économique et Pôle Emploi ainsi que pour les projets de la solidarité internationale, relations avec les associations et suivi de projets.
Claudine ZAHM, membre du CA, est le relais auprès de la maison de retraite. Cet excellent partenariat (financement d'animations que nous faisons aussi) nous a permis, par exemple, d'emprunter un fauteuil roulant pour le banquet des seniors. Mme ZAHM est aussi investie dans l'intergénération ; des animations en collaboration avec l'UFCV avaient été mises en place et seront reprises dès que la situation le permettra. Malheureusement on a dû mettre fin à cette intergénération à cause de la pandémie.
Enfin Julien MARIEN qui anime la Commission sur le handicap, nous a aidés notamment lors d'une opération caritative avec les seniors. Tous les ans, avec Escapade, une certaine somme sert à une association caritative. Julien nous a aidés à recevoir une famille et décider l'achat d'un purificateur d'air pour un petit garçon.

Je remercie Estelle CELEREAU pour son implication dans la rédaction de ce DOB mais je remercie aussi tous les membres du CA qui nous aident et le personnel du CCAS pour sa réactivité, sa capacité d'adaptation à la pandémie et pour son investissement.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame NYS.

Je vous remercie de montrer cette solidarité au sein des services et des élus pour mener à bien nos missions auprès de tous les publics.

Je demande à Monsieur PETILLON de bien vouloir présenter le cadre de vie et la préservation de l'environnement puis d'enchaîner sur l'entretien courant du patrimoine bâti, en l'absence de M. GUIROUS.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, le titre est très vaste : le cadre de vie, la préservation de l'environnement recouvrent énormément de choses et il est vrai que vous avez voulu, dès le début de votre mandat, donner une transversalité à cette responsabilité qui était importante.

Dans chacune des commissions créées, je retrouve bon nombre d'élus et de Conseillers délégués ; je pense à Fernando. Cela veut donc dire que je ne parle pas uniquement en mon nom mais je retraduis aussi les propos des collègues : Xavier, Thierry, Dominique et Romain.

Romain a en effet une mission un peu particulière puisque, au-delà des problèmes parfois techniques, de programmations de logements ou d'actions, on va aborder le problème du PADD. C'est quelque chose que vous découvrirez au prochain Conseil puisqu'on y travaille depuis plusieurs soirées ; nous y sommes six ou sept, et même des personnes non élues sont venues nous rejoindre tellement c'est intéressant.

Le PADD, c'est une phase importante.

Je rappelle que ce n'est pas très courant ; on vient à peine de voter le PLU2 (il y a deux ans) et on parle déjà du PLU3... dans deux ans !

Et avant un PLU, il faut faire le PADD.

Ce sont des phases obligatoires de la loi : Plan d'Aménagement de Développement Durable – PADD c'est-à-dire que l'on peut reprendre les thématiques au travers de ce PADD.

Un PADD n'est pas fait spécialement pour une commune mais pour l'ensemble du territoire. Au travers du débat sur le PADD qui fera l'objet d'une délibération après plusieurs séances de réflexion entre nous et avec la MEL qui vient nous aider et qui nous donne un bon coup

de main sur le sujet, on ne va pas retrouver des thématiques roncquoises, qui ne sont pas indiquées. On va retrouver les problèmes de logement, de donner la capacité à la population de pouvoir rester sur place et de pouvoir s'épanouir en étant peut-être un peu moins draconien sur certains aspects de la réglementation dont on avait déjà fait part ici.

On est en train d'y travailler actuellement et la délibération sera proposée au prochain Conseil Municipal. Vous serez donc amenés à vous prononcer par rapport à ce PADD.
Ensuite viendra le temps du PLU3.
On ne va pas tout bouleverser mais il faudra affiner puisqu'on a découvert, petit à petit, que des problèmes apparaissent sur le terrain.
Voilà pour la partie environnement mais vous savez très bien qu'on est aussi très attaché au cadre de vie. Ces derniers temps, il y a eu l'exemple par rapport au problème des arbres, des espaces verts.

On a aussi à vous annoncer qu'on continue le travail et on pourra aboutir, je le pense, en 2022 ; Dominique tire la charrette des jardins familiaux. Le wagonnet est sur les rails.

De même que le dossier continue à avancer sur la voie verte.
Sur la partie roncquoise, on refait d'abord les infrastructures et on fera ensuite les super-structures : le pont de la rue de la Vieille Cour a été renforcé.
Et il nous reste parfois, pour accomplir cette mission de cadre de vie et de préservation de l'environnement, à tenir compte que tous les projets (ce n'est pas un vœu pieu) sont passés par le tamis de la préservation et de l'insertion des programmes immobiliers que l'on fait et la Ville est propriétaire de terrains ; dans les mois ou années qui viennent, certains seront négociés pour alimenter ces projets.

Le 10 rue Jules-Watteeuw est toujours en cours ; on n'a pas encore abouti.
Il y a aussi l'ancien château Loeul ; je pense qu'on va lancer l'année prochaine un appel à projets en précisant au départ que c'est réservé à du logement (on n'a pas d'équipement public à réaliser) avec un cahier des charges draconien compte tenu de la qualité de cet espace de 4.500 m^2 et d'une réunion avec les riverains du secteur.
J'ai évoqué tout à l'heure la concertation demandée par l'Etat. On suivra cette démarche par rapport à nos projets.

Il nous reste ensuite les ateliers de la gare ; c'est un projet qui va également évoluer. Depuis quelques années, les gens demandent toujours : *quel est le bon projet au niveau de la gare ?*

Aujourd'hui, nous avons des touches mais aussi un projet qui peut paraître très intéressant mais que je ne peux pas évoquer aujourd'hui. On nous a demandé la plus grande confidentialité pour la personne qui nous sollicite sur ce terrain.

Un point commun entre tous les projets : l'esplanade sera maintenue.
Aujourd'hui le terrain est composé d'un parking sur la rue de Lille (45 places), une grande esplanade d'une superficie de près d'un hectare avec des arbres qui sert de parking actuellement, surtout avec le chantier Activa12. Et dans le fond, il y a les anciens ateliers.
On envisage, effectivement, non pas de nous défaire de ce terrain mais de lui donner une vocation. C'est un terrain de 5.000 m^2 hyper bien placé, le long de la voie verte, à proximité de la rue de Lille et des transports en commun.

Dernier terrain sur lequel on va avancer assez rapidement : l'ancienne école Triolet au Lierre.
Pour l'instant les bâtiments sont utilisés par l'Ecole Municipale de Musique pendant la période de travaux qui doivent se terminer vers le mois de septembre/octobre. A ce moment-là il n'y aura plus de vocation envisagée. L'an prochain on va donc déjà commencer à réfléchir et voir quels sont les projets, là aussi, à destination du logement dans ce quartier du Lierre.

Je reviens un peu en arrière, sur le terrain de la gare. Si on va vers du logement, ce sera un programme de logements inclusif.
Voilà ce que je voulais dire sur ces cessions dont on parle en Commission avec Romain et d'autres élus, parce que cela fait partie de la problématique de la qualité de la vie. On travaille beaucoup, en ce moment, sur les problèmes de plans de circulation avec Fernando, Thierry, Xavier. On participe à pas mal de choses et parfois on est quelque peu surpris par ce qu'on nous propose de faire. Même si parfois cela a tendance à choquer, il faut cependant écouter, voir et en retirer l'essentiel et le meilleur pour notre Ville de Roncq.

J'aborde très rapidement la partie concernant Mustapha.
On est sur un patrimoine bâti qui demande bien évidemment de l'entretien ; ce serait une erreur de baisser les bras tout en rappelant que, dans ce domaine, 900.000 € sont prévus dans le budget jusqu'à la fin du mandat.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON, pour cette vision et ces informations relatives au cadre de vie et à la préservation de l'environnement tout en permettant d'analyser efficacement les cessions que l'on pourrait réaliser dans la Ville.

M. PETILLON –

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, j'ai oublié un secteur : le secteur que l'on appelle Pierre-Mauroy2, donc l'extension de la zone Pierre-Mauroy1 réservée depuis très longtemps à l'urbanisation. Cela fait toujours un peu peur ; c'est un secteur de 14 hectares, propriété de la Ville pour 6,3 hectares et propriété de la MEL.

Rappelez-vous la modification sur ce secteur qui a été réduit au niveau de sa constructibilité. On le retrouve sur le PLU de 1975 et le dossier est ressorti à l'occasion d'une enquête publique menée par la MEL pour passer d'une zone AUcd (donc différé) à AUc (constructible).

A l'époque on avait un preneur pour l'ensemble de la zone.
Pendant l'enquête, la Ville a souhaité réduire pratiquement de moitié l'utilisation des terrains pour les passer en AUc et, aujourd'hui, les investisseurs, l'économie frappent à la porte : *que va-t-on faire de ces terrains* ?

Pas question de faire la sourde oreille et de siffloter en regardant ses chaussures.
Avec la MEL, la Ville est propriétaire du foncier et on a plusieurs projets. On verra vraisemblablement l'année prochaine parce que la procédure sera quand même lancée par la MEL. On sera bien évidemment au tour de table ; étant propriétaire, c'est une obligation. On verra les réflexions par rapport au devenir ou aux propositions d'aménagement de ce terrain. Pour l'instant, pas de projet bien défini.

M. LE MAIRE –

Juste pour préciser : l'ensemble de ces projets de cession sont soumis à appels à projets et à concertation.
Je tiens à rappeler, et M. PETILLON le sait bien, qu'il y aura une concertation pour tous les projets que la Ville mènera ; je pense qu'il y aura aussi discussion au niveau du PADD pour que la concertation soit menée quand on a un projet d'aménagement sur un secteur, pour du logement ou pour la zone Pierre-Mauroy. La MEL est bien en phase pour travailler avec nous sur un cahier des charges bien défini et en concertation avec les personnes proches de ces cessions.

M. PETILLON –

Comme obligation sur cette zone, dans le cadre du PLU2 on a fait une fiche « une OAP » qui fait la part belle, à une protection périphérique du terrain par une couture végétale importante ; il ne s'agit pas simplement d'une petite haie, ce sont des plantations sur plusieurs rangées pour l'insertion dans l'environnement de ce programme.

M. LE MAIRE –

Merci pour ces précisions, Monsieur PETILLON.

Je laisse la parole à Monsieur TELLIER concernant nos ambitions en matière de politique culturelle et diversifiée. Vous avez constaté que, depuis septembre, on a pu reprendre des activités et il y a encore beaucoup de projets ambitieux sur cette politique culturelle.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Deux termes pour qualifier la politique culturelle que nous menons : ambition et diversification.

Je vais commencer par le deuxième terme, **la diversification** dans la mesure où l'équipement dans lequel nous nous trouvons présentement est un exemple de diversification culturelle.

Tout d'abord, diversification en termes d'approche culturelle : le travail, qui est mené conjointement, par Caroline DELCOURT, Sébastien SUANT, les équipes qui se rattachent à La Source, a précisément pour ambition de proposer des activités culturelles quel que soit l'âge, quels que soient les centres d'intérêt. C'est pourquoi vous avez pu voir que, dans la brochure, il est question de concerts, d'expositions, de conférences, de pièces de théâtre et j'en passe.

Mais c'est aussi une diversification en termes de publics.

Tout d'abord le public roncquois qui peut trouver dans la Ville une politique culturelle ambitieuse.

Mais ce sont aussi des actions spécifiques menées auprès des publics scolaires : les ateliers de la Bibliothèque, la Micro-folie, la participation à des spectacles.

C'est aussi enfin une diversification en direction du public métropolitain.

Nous appartenons à une Métropole de plus d'un million d'habitants qui porte également une ambition culturelle. De ce point de vue, La Source est en train de devenir un équipement

culturel reconnu au niveau de la Métropole. Nous le devons à nos partenariats, que ce soit avec le Tourcoing Jazz Festival, que ce soit Jazz en Nord ; nous avions encore un concert samedi soir ici même. C'est aussi le partenariat que nous avons avec La Virgule.

Je pense, Monsieur le Maire, que c'est un signe tout à fait positif, une reconnaissance de la MEL elle-même qui a souhaité que nous participions aux différentes manifestations qu'elle organise, qu'il s'agisse des Belles sorties ou du futur programme printemps 2022 « Utopia 3000 ».
Donc une diversification culturelle qui doit s'adresser à qui souhaite s'investir sur le plan culturel.

C'est aussi une ambition portée par la Ville de Roncq en matière de diffusion des savoirs. Je ne vais pas développer, ici, plus qu'il n'en faut mais, parfois, quand on lit certaines déclarations, quand on parcourt les réseaux sociaux, on peut quand même être assez atterré par ce qu'on peut y lire, par ce qu'on peut y voir.
Eh bien, la culture prise au sens large du terme doit également contribuer à ce que l'on pourrait peut-être, de manière un peu immodeste, appeler : la production de l'intelligence collective.

Là aussi, nous avons une variété assez grande en termes de diffusion des savoirs culturels. C'est tout d'abord le rôle pivot, le rôle central qui est joué par l'Ecole Municipale de Musique dont les projets sont portés par la Directrice, Frédérique VEEVAERT, mais également par Peggy ROBERT, Conseillère déléguée à l'Ecole Municipale de Musique.
C'est effectivement l'ambition de pouvoir démocratiser la musique. Il fut un temps, heureusement quelque peu révolu, où la musique était considérée comme une sorte de monopole des classes dominantes. Aujourd'hui, on peut faire de la musique. Après, la question est : *quels moyens mettons-nous pour accéder à cette musique ?*
Aujourd'hui, l'Ecole Municipale de Musique de Roncq remplit son contrat en matière de démocratisation, d'accès à la culture.

C'est également le rôle joué, toujours dans le cadre musical, par les harmonies qui sont aussi un moyen d'accéder à cette culture musicale.

Dans un tout autre domaine, ce sont également les associations d'arts plastiques qui jouent aussi un rôle parce que, parfois, il y a la même réticence à pouvoir accéder aux arts plastiques que pour la musique.

L'ambition de diffusion des savoirs, c'est également la mobilisation de la Ville de Roncq sur le thème de l'écologie. J'ai presque envie de dire : *l'écologie, il y a ceux qui en parlent, ceux qui en font un fonds de commerce et il y a ceux qui agissent.*
De ce point de vue, la Ville de Roncq apporte sa contribution et je remercie Xavier DUQUESNE de jouer un rôle très important, notamment grâce à l'organisation de conférences qui se poursuivront en 2022.
C'est également le travail de terrain qui est indispensable si on veut vraiment sensibiliser les générations futures à ces thématiques, travail de terrain qui est mené en particulier avec deux associations, le Chêne et la Plume d'un côté et Zéro déchets de l'autre. C'est essentiel que nous puissions démocratiser le savoir sur la culture environnementale.

Enfin, c'est tout ce qui touche à la réflexion citoyenne car notre ambition, portée depuis 2014 en matière de politique éducative prise au sens large du terme, c'est d'amener également les débats sur la citoyenneté, sur le vivre ensemble.
C'est aussi un travail de fine couture qui est mené par Virginie LAMBLIN, Edwige CARDENIA et Alexandra COUSTY pour le collège car, encore une fois, c'est toujours cette sensibilisation des générations futures qui est indispensable et, quelque part, les conseils d'écoles sont des lieux de résonance très intéressants sur les tensions que nous vivons, ici et là. Nous avons à cœur d'organiser des réflexions en lien avec l'Education Nationale.

Je pense qu'elle ne m'en voudra pas de la citer ; c'est un travail mené plus spécifiquement envers les tout petits. Je remercie Claudine ZAHM de les accompagner dans tous les sens du terme sur ce travail parce qu'on n'a pas souhaité que les maternelles soient quelque peu écartées de ce champ de diffusion des savoirs.

Dernier élément dans ce volet sur une politique culturelle ambitieuse et diversifiée, c'est aussi la volonté de réinvestir notre Commune, de réinvestir notre patrimoine local.
Pour ma part, j'avoue ne pas être très favorable à la déconstruction ; je suis plutôt pour la construction des savoirs. Dans ce cadre, le travail de mémoire, encadré par Rose-Marie BUCHET, se poursuit avec de nouveaux volets qui apparaîtront en 2022, qu'il s'agisse de l'investissement sur la mémoire du textile (un de ces jours je reviendrai pour évoquer ce sujet) ou de l'histoire... Je ne remonterai pas à 1891, Monsieur PETILLON, mais plus simplement dans les années 50-60 là où deux grands lotissements ont quelque peu imprimé leur marque (et c'est un euphémisme) sur notre devenir urbain.
Là aussi nous souhaitons pouvoir associer la population locale à cette démarche.

Un dernier point que je voudrais soulever.

J'ai parlé de transmission citoyenne et c'est un volet important dans cette délégation : la notion de transmission citoyenne qui doit s'exprimer au travers de manifestations à caractère d'animation, ce que l'on appelait avant et de manière tout à fait juste : des animations populaires qui portaient en elles, précisément, ce désir d'éducation populaire. Julien MARIEN réfléchit également à la possibilité de développer certains pôles avec ceux que nous sommes déjà en train de travailler. Pour citer un exemple tout à fait récent : les mobilisations que nous organisons actuellement sur la laïcité. Il y a eu l'hommage rendu, le jour de la laïcité, le 9 décembre. Jeudi soir, ici même, il y aura d'autres événements autour de la laïcité et nous portons, haut également, cette ambition.

Monsieur le Maire, chers collègues, je terminerai juste par deux mots, pour vous dire que cette politique culturelle, mais j'embrasse encore une fois ce terme au sens le plus large, à la fois sur son volet culturel mais aussi éducatif, est la marque de notre volonté. C'est un travail qui est en construction ; nous avons évidemment déjà démarré un certain nombre de chantiers, nous en poursuivons d'autres.
Je termine par un vœu puisque nous sommes dans des périodes festives ou pré-festives : je m'adresse plus particulièrement à ma collègue à la Jeunesse : que le Conseil Municipal des Jeunes puisse être aussi source de propositions pour la politique culturelle que nous menons.
Merci beaucoup.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur TELLIER.
Quelles ambitions pour cette culture au sens large du terme et je sais que Mme THOREZ a pris bonne note de vos recommandations et que le jeune membre du CMJ, présent ce soir, prendra attache auprès de ses collègues pour nous soumettre des propositions.

Ce mandat porte un grand projet pour le sport avec un programme ambitieux d'investissements de plus de 20 M€.
Je vais laisser le Premier Adjoint, Monsieur DA SILVA, le présenter.

M. DA SILVA –
Merci, Monsieur le Maire.
En effet, à Roncq le sport est très important ; vous le côtoyez tous les jours, vous ou vos enfants ou même vos aînés.

A Roncq, les sites sportifs sont bien entretenus et en bon état général mais des sites ne sont plus tout à fait adaptés au nombre d'utilisateurs, en termes de capacité, de rangement, convivialité, accès, etc. Pour ces raisons, nous avons un programme ambitieux d'amélioration tout au long du mandat avec un investissement conséquent, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, de 20 M€.

On citera les plus importants : la construction d'une nouvelle piscine, d'un deuxième terrain synthétique avec de nouveaux vestiaires et tribunes qui font défaut aujourd'hui, la rénovation de la grande salle Jules-Gilles avec la création d'un nouveau club-house, d'un nouveau site pour la pratique du tennis et tennis de table et bien d'autres encore.

L'année 2022 sera aussi l'occasion d'une mise à l'honneur du sport :

- d'animer avec les scolaires des ateliers sportifs en lien avec les Jeux paralympiques dans le cadre des JO 2024 organisés par le service des sports dans la Ville
- d'organiser des rencontres inter-classes telles que le triathlon, des courses fraternelles, des défis aquatiques avec les maternelles, un tournoi de basket,
- de promouvoir des échanges intercommunaux comme le Challenge Raid de la Vallée de la Lys, avec un public de 8 à 25 ans et même plus âgé pour certains parrains mais aussi la mise à l'honneur des sportifs roncquois dans le cadre des Podiums sportifs,
- de sensibiliser nos seniors aux bienfaits de la pratique sportive par le biais du CCAS en organisant des sorties comme l'Escapade, bol d'air ou des manifestations comme les Intervilles seniors

Pour cela nous avons mis en place un groupe de travail composé de Dany DELBECQUE, Simon BEAUMONT, Julien MARIEN et, bien entendu, le service des sports dirigé par Stéphanie RISCHEBE et piloté par moi-même.

Nous nous appuyons également sur la Commission Extra municipale des Sports et de l'Activité Physique, dite CESAP, afin que la pratique sportive de la Ville soit plus lisible pour nos concitoyens, afin qu'ils connaissent le niveau d'effort et de qualité fourni par la Ville, pour consolider le lien essentiel entre écoles et associations sportives visant à bâtir un projet éducatif global à l'échelle de la Commune.

Enfin, pour accompagner notre politique sportive à l'échelle de la Métropole, nous adaptons nos actions et nos perspectives d'avenir au niveau métropolitain.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA, et je conclurai en disant : *c'est du sport pour faire toutes ces réalisations !*

Je remercie élus et services qui, dans l'ensemble des délégations, font un travail extraordinaire. Je vous souhaite beaucoup de courage pour mener à bien ces missions.

Je vais faire la transition sur la **sécurité**, présentation que je prends en charge, à travers la Police Municipale.

Vous le savez, la Ville s'est dotée depuis plusieurs années (2016) d'une Police Municipale et 7 agents agissent sur de nombreuses missions :

- l'application des pouvoirs de police du Maire ;
- un rôle de proximité dans les quartiers et dans l'accompagnement de la population au quotidien ; vous pouvez les voir passer régulièrement dans vos quartiers ;
- la surveillance des parcs et jardins en matière de stationnement et de circulation routière.

Depuis peu, nous avons augmenté l'amplitude horaire et la Police Municipale propose désormais à la population un numéro d'appel, qui permet de contacter les agents quand ils sont en mission.

En parallèle, nous avons souhaité la mise en place de la vidéosurveillance sur l'ensemble de notre territoire pour un coût total de près de 700.000 €.
Dans le PPI 2021-2026, on prévoit l'installation de caméras supplémentaires à raison de 50.000 € par an. Vous le retrouverez dans les approches budgétaires que nous ferons le 31 janvier, lors du prochain Conseil Municipal.

En 2022 cela concernera l'installation de caméras sur plusieurs voiries du territoire pour approfondir le maillage : il y avait des petits points litigieux et cela permettra de mieux suivre un véhicule dans la Ville mais aussi à ses extrémités.
En 2023, nous ferons l'installation de la vidéosurveillance dans les parcs de l'Hôtel de Ville et des Ecuries.
Nous avons un programme et, au fur et à mesure, nous l'appliquons pour mettre en place la vidéosurveillance qui accompagne notre Police Municipale.

Après ce point sur la sécurité, je laisse la parole à Madame THOREZ pour présenter ce super projet de la citoyenneté avec l'installation du Conseil Municipal des Jeunes.

Mme THOREZ –

Merci, Monsieur le Maire.

Je suis ravie de vous présenter l'action en faveur de la jeunesse.

Cher Thibault, merci pour ton appel à travailler en commun. Depuis le départ, on avait toujours dit que nos deux délégations travailleraient ensemble et je vois que ce sera le cas dès 2022.

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Ville de Roncq a exprimé sa volonté de mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes, le CMJ, au cours de ce mandat.

L'équipe municipale composée de 5 élus (Emilie LIVET, Julien MARIEN, Thierry MITTENAERE, Xavier DUQUESNE et moi-même) a travaillé ce projet et a défini les grandes lignes de cette nouvelle action en direction de la Jeunesse. Ce travail collaboratif a commencé dès le début du mandat et à la rencontre des jeunes roncquois dans les écoles et ALSH.

Après un travail en atelier effectué par les élus accompagnés par Aurore DRAPIER, que je remercie, responsable du CMJ à la Ville, et de belles campagnes électorales réalisées par les enfants, les élections ont été un réel succès.

Je souhaite aussi remercier ici le service de la Communication pour son implication et sa transformation en studio vidéo pour créer les 27 mini-vidéos de présentation des jeunes candidats.

Le CMJ roncquois se composera d'une assemblée de 20 jeunes roncquois (10 filles et 10 garçons) âgés de 10 à 16 ans et pour 2 ans.

Cette instance aura pour mission de transmettre à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal des propositions relatives à l'aménagement du territoire et à l'amélioration de la vie locale, notamment celle des jeunes, de mettre en œuvre des projets et de favoriser des échanges entre les élus et les jeunes et informer les jeunes sur les projets municipaux.

C'est aussi représenter la Ville, participer aux événements et manifestations de la Commune.

Le CMJ orientera son action autour de deux axes principaux :

- la citoyenneté et l'environnement durable. Cette thématique est organisée par Thierry MITTENAERE et Xavier DUQUESNE.
- Sport, culture et loisirs par Emilie LIVET et Julien MARIEN.

Les prochaines réunions de travail commenceront dès janvier avec l'appui et l'accompagnement des cinq élus de la Ville que je tiens déjà à féliciter pour les actions réussies et déjà accomplies.
Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –
Merci, Madame THOREZ ; je sais que l'année 2022 verra accomplir ces projets avec le premier CMJ qui se mettra en place très rapidement.

Monsieur GILME, après ces présentations, je vous laisse la parole pour la quatrième partie de votre exposé.

M. GILME –
Merci, Monsieur le Maire.
Merci, chers collègues, pour ces engagements riches et ambitieux pour la Ville de Roncq. A moi aussi de mettre en musique la partie financière qui pourra vous accompagner.

4ME PARTIE

Les orientations budgétaires pour 2022.

Comme d'habitude, on va commencer par le fonctionnement et on finira par l'investissement avec, entre-temps, un zoom sur la dette.

FONCTIONNEMENT
Un tableau est projeté et vous y trouvez les **recettes réelles** de fonctionnement.
Le montant prévisionnel total s'établit à 16.130.100 € soit + 0,92 % par rapport au BP 2021.

Avant de vous présenter les différents éléments, un petit rappel : pour mémoire sur la partie des contributions directes et la partie fiscale, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, la Ville bénéficie, depuis le 1er janvier 2021, du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit 19,29 %. Ce taux est venu se cumuler à celui de la Commune de 31,02 % ce qui nous donne, au total, un taux de 50,31 %.

La prévision de recette de la fiscalité locale est à hauteur de 8 M€ ; elle tient compte de la notification transmise par les services fiscaux soit 7,875 M€ y compris la compensation de

l'Etat pour la perte des recettes de la taxe d'habitation, comme je viens de vous l'expliquer, auxquels s'ajoute le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales assis sur l'inflation.
A contrario cette estimation n'intègre pas la livraison des logements issus des nouveaux programmes ; ce sera ajusté lors du vote du budget supplémentaire au cours de l'exercice 2022.

Pour information, le PLF 2022 prévoit pour le bloc communal une enveloppe de 100 M€ supplémentaires dans le cadre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Comme je viens de le dire, on a un taux de taxe foncière bâti à 50,31 % et un taux de taxe foncière non bâti à 52,39 %.

Autres impôts et taxes.
Dont la dotation en provenance de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Ces dotations demeurent stables avec l'attribution de compensation à hauteur de 3,326 M€ et une dotation de solidarité communautaire de plus ou moins 238.000 €.

Les autres recettes.
Concernent la péréquation, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation que l'on estime à environ 1,155 M€.
Concernant la taxe sur la publicité, celle-ci a tendance à se contracter depuis 2020 et s'établit à plus ou moins 150.000 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement.
Je vous en parle souvent. La DGF est en légère baisse à 1,456 M€.

Les autres dotations.
Qui s'élèvent à 600.000 €. Dans le tableau qui vous a été présenté précédemment, furtivement avez-vous pu voir qu'il y avait une baisse de 200.000 € entre le BP 2021 et le BP 2022 : cela s'explique par la perte des compensations des exonérations de la taxe d'habitation consenties par l'Etat faisant suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.

Enfin, les produits des services.
Qui ont été estimés à plus ou moins 925.000 € mais ne prennent pas en compte une reprise éventuelle de la crise sanitaire (ce que l'on ne souhaite pas). Si la situation devait à nouveau

se dégrader, la Ville procédera sans délai aux ajustements budgétaires nécessaires, comme nous avons déjà dû le faire par le passé.
Ces produits sont composés principalement de la restauration scolaire qui s'établit à 420.000 €.

De manière globale, on constate que les recettes réelles de fonctionnement restent atones sur 2022.

Voyons maintenant les **dépenses réelles de fonctionnement.**
Sur le tableau qui apparaît devant vos yeux, vous pouvez voir que l'on constate une faible évolution des charges + 0,72 %.

On va vous détailler l'ensemble des charges.
Monsieur le Maire, je vous propose de commencer sur la partie Charges de personnel.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur GILME.
Je vais donc présenter le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) qui vient en complément du DOB.

Je vais reprendre différents points :
- les effectifs,
- les dépenses de personnel,
- la crise sanitaire et ses impacts,
- la durée effective du temps de travail,
- le télétravail,
- et les orientations stratégiques.

LES EFFECTIFS.
Les informations relatives à la structure de la Collectivité et l'évolution des effectifs :
Nous constatons une légère diminution des effectifs permanents, stagiaires et titulaires. On passe de 148 agents en 2019 à 146 agents en 2020.

Et une augmentation des effectifs des personnels non permanents passant de 59 agents en 2019 à 65 agents en 2020 :
- renforcement de l'équipe des services techniques ;

- recrutement d'un responsable de la gestion technique des bâtiments ;
- recrutement de 2 apprentis ;
- recrutement de 2 ETP au sein des écoles de la Ville, lié à des absences de personnel et à la crise COVID ;
- recrutement pour l'Ecole Municipale de Musique.

Voyez que nous sommes une Ville vigilante et proactive dans l'évolution de ses effectifs.

Age du personnel permanent.

La moyenne d'âge des agents est de 48,75 ans (hommes 47,27 ans – femmes 49,46 ans).
Des départs en retraite massifs sont à prévoir dans les années à venir. Il faut y être vigilant d'où une réflexion sur l'aménagement des fins de carrières et sur la transition. Il nous faut pro-agir en mettant en place des dispositifs de transmission des connaissances afin d'éviter la perte du savoir-faire comme nous l'avons fait avec les tuilages l'an dernier.

Départs prévisionnels à la retraite.

En 2020 nous avons eu 4 départs et 11 en 2021.
Ces départs obligent la Ville à se réinterroger sur le service rendu à la population et les moyens à mettre en œuvre pour remplir ses missions.

En 2022, 5 agents seraient susceptibles de faire valoir leur droit à la retraite et seront remplacés. Un agent sera recruté à la Direction des services techniques pour renforcer les équipes.
Vous voyez que la Ville accompagne ses agents dans leur carrière et leur évolution.

Evolution de carrière.

En 2020 ce sont 95 agents sur 146 titulaires qui ont bénéficié d'une évolution de carrière par avancement d'échelon, avancement de grade ou promotion interne soit 65,07 % des agents municipaux (76 avancements d'échelon et 19 avancements de grade).
Donc de belles perspectives de carrière dans notre Collectivité.

LES DEPENSES DE PERSONNEL.

Les charges de personnel représentent 55 % des dépenses réelles de fonctionnement alors qu'au niveau national elles sont de 60,40 %. Ces charges de personnel ont augmenté de 1,55 % en 2020 ce qui s'explique par :

- le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois ;

- le renforcement des équipes suite à la pandémie, surtout dans les écoles ;
- l'évolution des régimes indemnitaires.

Le budget prévisionnel 2021 est en hausse :

- 11 départs en retraite,
- il a fallu prévoir des tuilages pour 4 postes,
- Création d'un poste d'archiviste,
- 1 poste supplémentaire à la Bibliothèque,
- remplacement d'un congé maternité,
- recrutement d'un agent contractuel pour renforcer le service de maintenance des systèmes d'information.

Le budget prévisionnel pour 2022 :

- Création d'un poste à la Direction des services techniques,
- Heures supplémentaires en prévision pour les élections présidentielles et législatives,
- Toujours le Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- Revalorisation de certains régimes indemnitaires,
- Revalorisation des plus bas salaires de la Fonction Publique selon le décret prévu en 2022,
- Versement d'une prime de précarité au bénéfice des agents en CDD dont le montant est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue pendant la durée du contrat,
- Indemnité inflation,
- Remplacement de personnels temporairement indisponibles dans les écoles,
- Et la reprise des manifestations municipales que l'on espère intense pour l'année 2022.

Eléments de rémunération du personnel permanent (hors charges patronales).

Les traitements bruts correspondent à un montant global de 4.551.757 €.

- la part consacrée au versement du régime indemnitaire est de 22,28 % de la masse salariale ;
- le montant des heures supplémentaires payées en 2020 a diminué de moitié en raison de la pandémie.

Avantages en nature au titre de 2020.

Pour 22.234 € avec la mise à disposition de logements de fonction, d'un véhicule de fonction et l'attribution de cartes cadeaux.

LA CRISE SANITAIRE ET SES IMPACTS.

Les services municipaux ont fait preuve d'adaptation et d'initiative. On peut ainsi dire que le service public a perduré. On peut en remercier l'ensemble des services qui se sont mobilisés et je demande à Monsieur le Directeur Général des Services, ici présent, de les leur transmettre.

Le versement d'une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés, qui étaient au nombre de 87, représente 14.000 €.

Il y a eu recours à de nombreux renforts pour maintenir nos services à la population et, en 2020, la mise en place d'un protocole sanitaire strict dans les écoles, à la Piscine Municipale avec un renfort des équipes d'entretien pour un coût de 55.000 €.

En 2021, les heures supplémentaires octroyées aux encadrants de la pause méridienne pour renforcer le protocole sanitaire dans les écoles (coût de 5.000 €) et mobilisation du personnel des Affaires culturelles pour assurer l'entretien.

DUREE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL.

Il est vrai qu'on en parle beaucoup. A Roncq on s'est organisé depuis quelques années pour cette entrée en vigueur le 1er janvier 2021 avec l'harmonisation de la durée du temps de travail de l'ensemble des agents en supprimant les régimes dérogatoires accordés antérieurement à la Loi du 3 janvier 2001.

Nous avons eu une validation unanime du Comité Technique et c'est donc en vigueur depuis le 1er janvier 2021.

TELETRAVAIL.

Lors du premier confinement, il y en a eu un peu mais on a lancé dernièrement un accompagnement à cette mise en place par un prestataire extérieur et en concertation avec les représentants du personnel :

- de janvier à mai 2021, constitution et réunions de groupes de travail pour élaborer un plan d'actions ;
- actuellement, deux groupes de travail se chargent de rédiger une charte sur le télétravail et de créer un outil d'aide à la décision lors d'une demande de télétravail.

Pour une mise en œuvre au cours du 1er semestre 2022, après avis du Comité Technique et approbation de l'assemblée délibérante.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES.

Comme vous le voyez à l'écran, elles sont au nombre de 4 :

1) Politique en matière de recrutement.

La Ville de Roncq restera attentive à sa politique de ressources humaines.
Chaque départ définitif devra faire l'objet d'une analyse fine, ce qui est demandé aux services, afin d'avoir une meilleure efficience, anticiper chaque départ et adapter les profils aux nouveaux besoins.

2) Politique en matière de formation.

Les Collectivités doivent en permanence adapter les missions et les services, ce qui passe par un développement des compétences.
La mise en place d'un règlement de formation se fera en 2022.
Nous accompagnerons nos agents dans le projet Voltaire afin de rendre l'expression et l'orthographe accessibles à tous et les aider pour le passage aux concours de la Fonction Publique.

3) Politique en matière de santé au travail.

La Ville poursuivra la politique mise en place pour la promotion de la qualité de vie au travail, sur le plan de la prévention des risques notamment.
Nous devons avoir une bonne connaissance des risques professionnels présents au sein de la Collectivité.

4) Politique en matière de dialogue social.

Le dialogue social est un élément essentiel de bon fonctionnement d'une Collectivité, conditionné par la prise en compte de la situation des agents qui la composent. La Loi de transformation de la Fonction Publique nous apporte deux principales nouveautés :
- tout d'abord la création de Comités Sociaux Territoriaux (CST) à compter du prochain renouvellement des instances consultatives du personnel ;
- l'encadrement du droit de grève qui permet aux maires d'instaurer un service minimum.

Voilà toutes les actions que l'on peut recenser dans ce ROB.
Monsieur GILME, je vous rends la parole.

M. GILME –
Merci, Monsieur le Maire.

Après les charges de personnel, je vais aborder les *charges à caractère général* qui sont en retrait de 3,5 % par rapport au BP 2021 et représentent 33 % des dépenses de fonctionnement.

Je ne vais pas énumérer toutes les dépenses mais ne citer que les plus conséquentes :
- les dépenses liées au scolaire à ± 900.000 € dont 650.000 € pour les activités périscolaires ;
- les dépenses liées à la restauration à ± 500.000 € dont 400.000 € dans le cadre du nouveau marché de la restauration ;
- l'entretien de nos bâtiments municipaux (entretien courant) et l'éclairage public à ± 520.000 € ;
- la gestion des espaces publics à ± 500.000 € ;
- les dépenses en matière de fluides (eau, gaz, électricité) à ± 740.000 € mais, malheureusement ce poste risquer d'augmenter compte tenu de l'envolée du prix de l'énergie.

On a vu les charges de personnel et les charges à caractère général soit plus de 80 % des charges au niveau du fonctionnement.

Autres charges restantes, c'est le *montant des subventions* qui augmente fortement (+ 36 %) et qui s'explique très simplement : participation municipale à Kaléïde qui, sur le budget 2022, augmente de 200.000 € puisque l'année dernière, nous l'avions réduite de ce même montant du fait que Kaléïde avait perçu la partie de la CAF à notre place (entre guillemets) pour les années 2020 et 2021. Pour 2022 on revient à un budget classique de 500.000 €. On se basait sur les 700.000 € du budget d'équilibre dont on retire 200.000 € aujourd'hui versés directement par la CAF à Kaléïde.

Il y a aussi augmentation de la subvention municipale au CCAS de + 300.000 €.
A ce sujet, la subvention sera ajustée en fonction des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2021.

La *participation aux écoles privées* est à hauteur de 500.000 €.

Une augmentation importante des *autres charges de gestion* de + 62 % qui est purement technique : les logiciels hébergés, qui relevaient du chapitre 20 51 figureront désormais dans le chapitre 65 12.

Enfin, les *charges financières* qui poursuivent leur érosion. Je le précise mais vous le savez : notre endettement continue à se réduire.

Nous avons vu les recettes et le dépenses de fonctionnement, nous arrivons maintenant aux **COMPTES INTERMEDIAIRES DE GESTION** et vous avez le tableau sous les yeux :
On reste sur une *capacité d'autofinancement nette* stable à 1.286.600 €. On parle bien du net c'est-à-dire qu'on est en capacité de rembourser le capital de la dette : emprunts que nous avons contractés ainsi que le dernier en 2010 mobilisé en 2013 à hauteur de 500.000 € l'année (j'arrondis). Il n'y a donc pas de souci.

Tout cela, on peut le faire grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et à la stabilité des concours financiers de l'Etat à destination des Collectivités Locales.
L'exercice 2022 s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2021 soit une CAF nette qui reste stable. Pour autant il nous faudra impérativement maintenir ce cap tout au long de l'année et au-delà afin de conforter nos marges de manœuvre, ce que nous avons toujours fait et ce que nous ferons encore plus pour l'année 2022. En effet, la Ville n'a pas souscrit d'emprunt depuis 2013. Compte tenu du volume d'investissements important prévu sur le mandat, elle sera appelée à mobiliser de l'emprunt à très court terme, très probablement dès 2023, ce qui va engendrer des charges financières supplémentaires pour les prochains exercices. Nous l'anticipons.
De même, il va falloir prendre en compte (je vous l'ai déjà dit) l'augmentation du prix des matières premières ainsi que le coût de l'énergie.

Enfin la réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation est susceptible de grever notre capacité d'autofinancement brute dans les prochaines années ; je vous en avais parlé en introduction, il faut le garder en tête et suivre les impacts sur les prochaines années même si c'est neutralisé en 2022.

STRUCTURE DE LA DETTE DE LA VILLE.
Autre partie importante et j'en parle, en fil conducteur, depuis le début de cette présentation.
Au 31 décembre 2021, le capital restant dû est de 1.425.493 € soit une dette par habitant de 105 € contre 846 €/habitant pour la moyenne nationale de la strate, si on garde la même strate.

Au 1er janvier 2022, la Ville détient 6 emprunts dont 4 à taux fixe (capital restant dû d'un peu plus de 1 M€) et 2 à taux variable Euribor 3 mois (capital restant dû de 300.000 € environ).

Selon la charte Gissler, la classification de nos emprunts est **1 A** ; c'est la meilleure classification. Nous n'avons aucun problème avec nos emprunts en cours aujourd'hui.

Autre information importante : je vous ai dit que l'on rembourse 500.000 € tous les ans et le remboursement du capital des emprunts sera en dessous de 390.000 € en 2023 pour être à moins de 140.000 € par la suite, ce qui nous octroie une capacité de pouvoir réemprunter à nouveau.

Autre partie importante de la dette, ce sont les **emprunts garantis par la Ville**.
Sur le tableau à l'écran, on retrouve toujours les trois bénéficiaires :
- AFTE concernant l'école Saint-François ;
- la société HLM Notre Logis pour la construction de surfaces commerciales rue des Arts ;
- la société HLM Logicil concernant la résidence pour personnes âgées.

Le capital restant dû au 1er janvier 2022 est de 491.000 €.

Nous avons donc vu tout l'aspect macroéconomique en introduction, le projet de Loi de Finances. Nous avons présenté toute l'ambition de la Ville de Roncq, nous avons abordé 2022 ainsi que la rétrospective des exercices précédents.
Il nous reste un dernier point à voir : **l'INVESTISSEMENT en 2022.**

Nous l'avons déjà abordé en très grande partie au cours de cette présentation.
Le programme d'investissement, pour la mandature 2021/2026, va s'établir à plus ou moins 28 M€, programme très ambitieux. Il apparaît de nouveau devant vous et on a déjà énuméré beaucoup de nos investissements. Quelques rappels néanmoins :

La piscine	8,7 M€
Le terrain synthétique	900.000 €
Les vestiaires et tribunes	2,5 M€
Tennis – tennis de table	4 M€
Centre musical actuellement en cours	1,812 M€

Sans vouloir tout énumérer, une partie importante que M. PETILLON a abordée :
le plan de gestion du patrimoine qui a toujours été un point important au cours des mandats précédents et qui le reste aujourd'hui pour garder un patrimoine de qualité.

Enfin, des montants assez importants à hauteur de plus de 3 M€ pour l'enveloppe prévisionnelle des études préliminaires et honoraires. Je vous ai présenté les montants des travaux mais nous sommes, bien sûr, accompagnés par des cabinets dont il faut payer les honoraires.

FINANCEMENT DE CES INVESTISSEMENTS.

Nous allons financer ces investissements par l'autofinancement, ce que nous savons faire, ce que nous avons toujours fait et ce que nous allons continuer à faire, donc :

- la maîtrise des charges de fonctionnement,
- l'adaptation probablement à une variation de nos recettes par la suite,
- le Fonds de Compensation de TVA qui nous sert aussi à financer nos investissements,
- les subventions d'équipement qui nous sont ou seront allouées par les différents financeurs (Etat, Département, Région et la MEL). C'est un volet très important dans le financement de nos investissements et c'est un travail mené aujourd'hui de façon exemplaire. Vous pouvez voir qu'à ce jour, par exemple, le Département nous a notifié :

  300.000 € pour le terrain synthétique et la MEL- fonds de concours 201.000 €

  641.321 € pour les travaux du Centre Musical

  25.106 € pour la création de loges à La Source

  18.228 € de l'ADEME pour les études de géothermie de la future piscine familiale

  38.681 € de la MEL-fonds REACT pour l'achat de matériels pour la mise en place du télétravail.

Voyez que les subventions demandées et obtenues, ce n'est pas que de l'investissement mais vraiment un ensemble ; il y a un travail de fond vraiment de qualité et, aujourd'hui, nous avons des réponses positives.

Bien sûr, on financera aussi par la *mobilisation d'un emprunt*, autant que nécessaire, et aussi, comme déjà abordé, par des *cessions immobilières* prévues au prochain exercice.

- Immeuble situé rue Jules-Watteeuw,
- l'ancien château Loeul,
- l'ancienne école Elsa-Triolet, bien entendu l'Ecole Municipale de Musique étant dans ces locaux pour le moment, il faudra attendre qu'elle puisse réintégrer le nouveau Centre Musical de qualité, actuellement en cours de rénovation,
- les anciens ateliers de la gare.

Je rappelle (c'est un peu le fil conducteur parce que c'est important dans les finances d'une ville) que nos ressources propres nous permettent de couvrir le remboursement du capital de la dette soit 445.000 €.

Comme j'aime à le répéter : aujourd'hui, nous affichons un équilibre financier qui nous permettra de financer une partie de nos investissements par l'emprunt. L'important est d'emprunter pour un besoin identifié et non par obligation ou confort.
Gardons la maîtrise des moyens de nos ambitions.

En **conclusion**, beaucoup d'incertitudes pour les prochains mois : les élections présidentielles et législatives qui vont arriver en 2022, une reprise économique présente mais un virus toujours présent qui impose de nouvelles restrictions, l'augmentation du prix des matières premières, de l'énergie, des transports, le tout couplé à des pénuries à venir de matières premières, de certains matériaux.

Ainsi ce qui va nous permettre de continuer à être ambitieux dans nos projets, ce sera d'avoir une stratégie claire, maîtrisée... Nous l'avons !
Et surtout d'être attentifs à l'écoute de l'environnement économique et sanitaire... Nous le sommes !
Je pense que toutes les cartes sont réunies pour une réussite.

Mes chers collègues, nous arrivons au terme de cette présentation qui était riche et très intéressante ; merci à tous pour votre participation. Et, pour cette préparation, merci au Directeur Général des Services, François VERHEECKEN, à ses équipes, au service financier, Tiffany BERNARD et Catherine SERAFINI qui nous a épaulés, aux ressources humaines sous la direction de Valérie SCHROEYERS, à la direction des services techniques avec Christophe DUMONT.
Merci à Marjorie VAN ENDE et à Axelle COOPMAN pour la qualité de la présentation.
Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur GILME.
Je m'associe à vos remerciements parce que ce travail d'équipe nous permet de présenter de belles choses. Sans nos services, on ne pourrait pas accomplir tous ces investissements et assurer le fonctionnement de notre Collectivité.
Merci, Monsieur GILME, pour cette présentation et aux élus qui y ont participé.

Merci aux services d'avoir œuvré mais il y a encore du travail comme on a pu le voir dans cette présentation du DOB.

Maintenant place au débat ; je laisse la parole à qui la souhaite.
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Pas de surprise.
Merci pour cette très longue présentation très complète qui pourra m'éclairer sur certains points.

Premier point.
On félicite tout le monde pour les différentes réunions qui se font en « catimini », en tout cas loin de l'opposition qui, du coup, ne peut pas y participer. Par exemple les points sur le développement urbain, même si j'ai eu un petit rendez-vous avec M. le Maire samedi (on pourra en reparler), c'est toujours quelque chose en parallèle... on ne mélange surtout pas les torchons et les serviettes.

Deuxième point.
J'ai eu un peu peur car je pensais que l'on ne parlerait pas d'écologie. Heureusement M. TELLIER était là. Je pensais voir ce sujet plutôt avec M. PETILLON. En tout cas, on parle d'écologie, on parle de transmettre des savoirs.
On pense, en tout cas dans notre groupe, que c'est tout à fait insuffisant. Je prendrai pour exemple des points dans le DOB : vous constatez avec regret l'augmentation des tarifs de l'énergie. Or on peut y faire quelque chose ; il n'y a aucun investissement relatif vraiment aux économies d'énergie pour éviter ce genre de problème.
On ne parle pas non plus d'aide à la transition énergétique aux frais des Roncquois. On pourrait créer un service pour accompagner parce qu'on voit de tout et de rien, comme des commerçants qui vendent plein de choses qui ne sont pas forcément écologiques. Dans ce domaine, il faudrait un conseil très important des services pour aider et accompagner les habitants.
On parle encore d'espaces cultivés qui vont disparaître. On prend la prolongation du parc Pierre-Mauroy. Bien sûr ce ne sont pas des terres agricoles mais il y a quand même des cultures.
On parle encore de la Piscine.

On parle évidemment des projets futurs du tennis de table et du tennis qui se feront encore sur des terres cultivées.
On parle aussi de bâtiments de la Ville qui vont disparaître, notamment Alphonse-Loeul, rue de Tourcoing, pour y faire des logements. J'ai proposé à M. le Maire de signer un bail emphytéotique pour garder la maîtrise du terrain, peut-être y réaliser des logements mais au moins on a un poids et, au bout de quelques dizaines d'années, on peut récupérer ces terrains pour d'autres projets.

On ne parle pas de l'autoroute de la chaleur qui est certainement tombée aux oubliettes.
Voilà pour les points écologiques.

Au niveau social, on a parlé du CCAS et j'ai bien noté l'augmentation de la subvention probablement provisoire mais il faut savoir que ce n'est pas forcément que des personnes en très grande difficulté qu'il faut aider. On en parlait tout à l'heure, il y a augmentation du pouvoir d'achat mais tout le monde ne l'a pas. Il est donc important d'accompagner la « classe moyenne » car les intéressés n'iront pas forcément demander des aides au CCAS mais, pour autant, ils vont « tirer la langue ».
On ne parle pas des grilles tarifaires mais on peut décaler le quotient familial de chaque grille tarifaire. Par exemple, au lieu d'être à 400 € pour la tranche la plus basse, on pourrait la décaler à 450 €... 640 € que l'on passerait à 700 €. ce sont des choses qui peuvent aider les salariés de niveau moyen puisque, pour les plus bas revenus, le CCAS est là pour les aider et je le remercie pour ses actions dans ce domaine.

Une petite inquiétude mais vous allez certainement me rassurer : on parlait du Conseil Municipal des Jeunes qui aura des projets mais il faut savoir (et les jeunes doivent le comprendre) qu'il y a des lignes budgétaires et qu'il n'y a pas de ligne attitrée à leur(s) projet(s). On en avait parlé à un moment donné mais, dans le DOB, il n'y a plus rien d'écrit. J'espère vraiment que vous allez me rassurer.

Un point sur lequel je suis tout à fait d'accord avec vous : au niveau du virage RH.
On a pu voir, dans la pyramide des âges, qu'un certain nombre d'agents partiront en retraite dans les années futures. En 2022 il n'y a potentiellement que 4 personnes mais il y aura un grand nombre dans les années suivantes et c'est tout à fait important de ne pas louper ce virage.

Enfin, on parle un peu d'emprunt.

C'est un point dont on parle tout le temps : emprunt identifié. C'est bien ce que l'on vous martèle habituellement. Mais je ne me fais pas d'illusion ces emprunts vont vite disparaître avec des ventes du patrimoine roncquois. On en reparlera.
En plus on a l'impression que l'on se saigne mais l'amortissement du capital de l'emprunt ne représente que 3 % de nos revenus. C'est très supportable... 500.000 € sur 16 M€ !
Mais on ne va pas refaire le débat sur les emprunts parce qu'on pourrait le faire sur l'ensemble du mandat.

Je pense ne rien avoir oublié.
Je vous remercie.

M. LE MAIRE –
J'ai pris le temps de vous recevoir samedi et il est vrai que je m'y étais engagé.
Je vous l'ai dit : j'anime une équipe municipale, j'anime ma majorité. C'est ainsi que travaille notre groupe.

Je vous l'ai dit à plusieurs reprises en séance. Si vous avez des volontés de travailler en groupe comme vous le ferez, je le pense, sur le PADD, nous voulons bien échanger ensemble sur ces projets mais ce n'est pas à moi d'animer votre équipe. Je suis là pour recueillir vos demandes.
Quant à votre expression sur « les torchons et les serviettes », j'ai trop de respect pour vous et l'ensemble de l'équipe municipale pour oser de tels propos. C'est encore une fois un procès qui me désole, dans une volonté de nuire à la majorité municipale pour pointer du doigt des choses qui ne sont pas réelles. Mais c'est votre façon de faire et je ne parviendrai pas à vous la faire changer. Peut-être est-ce pour être audible auprès de votre groupe ?

Concernant l'environnement, vous l'avez dit vous-même, c'était un débat d'orientations très précis qui recense beaucoup de points mais vous oubliez l'étude sur la géothermie par rapport à la Piscine, toutes les études menées et les mises en place d'équipements que je qualifierai de vertueux. Par exemple, dans les écoles, l'installation de chaudières à granulés et autres réalisations.
C'est du quotidien pour nous.
Aujourd'hui, on agit toujours en comparaison. On essaie d'analyser ce que l'on fait, de vérifier si on fait bien. On ne vous a pas attendu pour mettre en place différents dispositifs en matière d'environnement.

C'était aussi de marquer comment est notre environnement aujourd'hui avec la Semaine verte. Ce n'était pas une réussite par rapport à la météo mais je peux vous assurer que beaucoup de choses sont faites sur l'environnement.

Quand je vous entends parler du CCAS, cela me fait mal.
Vous avez remercié les agents du CCAS mais, pour ma part, j'aimerais vous voir, vous ou votre groupe, un peu plus présent lors des rapports du CCAS et peut-être y proposer, comme je l'ai entendu, des modifications sur les quotients.

C'est bien d'utiliser le Conseil Municipal comme un lieu d'enregistrement en présence de la presse mais il serait bon d'être présent aux Commissions du CCAS.
Pour avoir participé à plusieurs Commissions, je n'y ai pas vu les représentants de votre groupe. Quand le CCAS a débattu et présenté son rapport, vous n'y étiez pas pour le commenter.
Ayez au moins la délicatesse de venir à ces réunions.
En outre, si vous aviez été présent au CCAS, vous auriez pu entendre qu'une analyse des besoins sociaux a été lancée comme cela a été déjà fait auparavant. On s'y référera pour présenter des projets.

C'est bien de proposer de dépenser plus mais, aujourd'hui, il faut avoir les prétentions de ses investissements. Il faut pouvoir gérer au mieux la Ville et je pense que c'est bien ce que fait Franck GILME avec l'ensemble de l'équipe pour permettre ces investissements tout en préservant notre environnement, tout en préservant notre qualité de vie et le cadre de vie.

Voilà ; certains propos de votre déclaration me perturbent quelque peu mais cela continue et continuera. C'est ainsi.
Madame THOREZ.

Mme THOREZ –
Merci, Monsieur le Maire.
Je voudrais être un peu plus claire sur le CMJ : un budget de fonctionnement de départ lui a été alloué et il est hors de question de budgétiser déjà des projets dont on ne connaît pas le devenir. On y va pas à pas avec les jeunes pour construire des projets.
En année 2022, on s'est dit qu'on allait déjà apprendre à se connaître puis voir comment peut fonctionner un CMJ.

Nous sommes allés voir ce qui se passait dans des Villes qui nous ressemblent et nous avons déterminé qu'un simple budget de fonctionnement de départ pouvait suffire à contribuer à la naissance d'un CMJ.

Ensuite, s'il y a des projets de plus grande envergure, les jeunes pourront les présenter devant le Conseil Municipal. C'est plutôt dans ce sens que nous avons mis en place le CMJ.

M. LE MAIRE –
Monsieur GILME.

M. GILME –
Merci, Monsieur le Maire.
Je vais simplement reprendre (je vais essayer de rester sérieux) un ratio que vous avez calculé : 3 % du remboursement du capital de la dette, des recettes que la Ville a.
C'est bien ce que vous avez dit !

M. ZAJDA –
Si je ne me suis pas trompé, en effet.

M. GILME –
Cela représente quoi en fait ?
Ce que vous dites ne représente rien.
Si les dépenses de la Ville sont à la hauteur des recettes, votre CAF est de combien ?
Elle est à zéro et vous remboursez quel capital d'emprunt ?

M. ZAJDA –
Ne faites pas l'inverse de ce que j'ai dit.

M. GILME –
C'est bien ce que vous avez dit. Quand vous donnez un chiffre de 3 %, vous le dites dans la nature mais il faut faire attention. Je suis déçu ; depuis que je suis sur ce mandat, j'insiste toujours et j'essaie d'être clair dans mes explications. Je n'ai probablement pas été assez clair.
Je vais donc retravailler ma copie parce qu'elle n'a pas été comprise : on prend le remboursement du capital de l'emprunt et on le compare à la CAF.

La Capacité d'Auto Financement, c'est la différence entre les recettes et les dépenses et c'est ce qui doit nous permettre de rembourser la dette ; c'est ce qui est regardé. Ne donnez pas un ratio à 3 % !

M. ZAJDA –
C'est 20 % dans ce cas par rapport à la CAF.

M. GILME –
Oui mais c'est déjà énorme. Il faut avoir cette capacité et, en outre, il faut avoir les moyens de ses ambitions. Il y a des investissements derrière et si vous mettez toute votre CAF dans le remboursement de l'emprunt, que faites-vous après ?

M. ZAJDA –
Je n'ai jamais dit cela, Monsieur GILME.

M. GILME –
Mais j'interprète ce que vous dites.
Quand on cite des chiffres à 3 %, j'essaie de comprendre. Il ne faut donc pas dire cela ; je m'évertue assez pour que mes explications soient comprises par tout le monde et qu'on ait un fil conducteur.

Autre point concernant les grilles de tarification.
On a déjà revu ce point et on l'a analysé ; c'est la même question que vous avez posée l'année dernière.
On a regardé les grilles et elles correspondaient à la population roncquoise et on le fait systématiquement. On va le refaire et, si on constatait un décalage (on s'appuie sur des documents sociaux qui nous permettent d'avoir des informations), on fera ce qu'il faut mais le travail est fait. Il ne faut pas croire qu'on établit une grille sur un bout de table. Pas du tout, on examine bien comment se répartit la population roncquoise par rapport à cette grille, quels sont les différents facteurs qui feront qu'elle est équilibrée.
Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur GILME.
Je voudrais juste revenir sur le point relatif à l'autoroute de la chaleur.

Vous savez qu'on se bat pour s'y raccorder mais il y a des contraintes techniques ; on y travaille avec la MEL. C'est la raison pour laquelle, pour la Piscine, on est passé sur la géothermie.
Si demain, je parviens à y raccorder des équipements municipaux, vous en serez le premier averti parce qu'on y travaille vraiment avec la MEL, en concertation. La réalisation ne peut se faire d'un coup de baguette magique mais on met tout en place pour dialoguer avec la MEL et trouver les moyens techniques.

Il ne suffit pas de penser vert, pour agir en vert.
De notre côté, nous agissons tous les jours. Quand j'entends parler de la Semaine verte, des plantations, quand je vois toutes les réalisations dans notre Collectivité, je peux vous assurer qu'on agit fortement. Il faudrait plus d'une soirée pour détailler tout ce que nous faisons. Je vous invite à ne pas ternir l'image de Roncq parce que Roncq est une belle Ville, respectée, respectable et, surtout, une Ville verte avec un environnement préservé et nous continuerons ainsi.
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Merci, Monsieur le Maire.
On ne ternit pas l'image de Roncq ; on est tous d'accord sur ce point d'avoir un bel environnement et ce n'est pas en bétonnant un certain secteur que cela va favoriser cet environnement.

Je voudrais simplement revenir sur le point des Commissions.
Je peux manager mon équipe pour faire des propositions mais vous avez toute l'équipe municipale, tout l'effectif de la Ville qui peuvent vous apporter un regard technique. Vous pouvez réaliser des études que, de notre côté, nous ne pouvons évidemment pas faire.
Je ne vais pas reprendre l'expression des torchons et des serviettes, si vous le voulez, mais celle de David et Goliath, de la souris et du rat. Enfin bref, mais peu importe.

Sur les grilles tarifaires, à peut-être une exception près, à ma connaissance elles ne sont pas faites au CCAS. J'ai été quand même quelques années au CCAS pour vous le dire : c'est bien au sein de la Ville et du Conseil Municipal qu'elles sont établies et c'est bien ici que je propose l'évaluation.
Et je vous remercie d'avoir noté que j'avais déjà fait cette remarque, à savoir que si on prend votre vision de la population roncquoise, si je ne me trompe pas (je n'ai plus les derniers éléments), je pense que sur les trois premières lignes ou peut-être même les quatre

dernières, on est à peine à 30 % de la population ; les 60 % sont sur la partie basse et les deux dernières doivent porter sur un très gros effectif de population.

Tout dépend où on met les curseurs. On peut l'étudier.
C'est tout ce que j'avais à dire sur les grilles tarifaires.

M. LE MAIRE –
Juste une précision et je pense avoir été compris lors de notre dernière rencontre. On ne vous interdit pas de travailler. Quand on réfléchit sur un plan de vitesses, on ne se fait pas accompagner des services de la MEL : on travaille avec un plan comme vous pouvez en trouver sur Internet. On regarde ensemble ce que l'on peut faire.

J'attends de recevoir vos propositions mais je n'en ai pas. Je le regrette.
J'ajoute que je n'empêche pas les services ou les élus de travailler. Je leur dis que l'on travaille ensemble, qu'on travaille en groupe pour essayer de faire avancer les dossiers. Ensuite, on va vers les services pour accomplir ou mettre en place certains dispositifs mais, déjà, faites des propositions !

M. ZAJDA –
Si vous le permettez, je voudrais juste revenir sur les propositions. Il me semble bien que, samedi, au moins deux propositions ont été abordées. Je ne dis pas qu'elles sont forcément pertinentes mais des propositions sont faites. On a parlé du bail emphytéotique, de la circulation du carrefour du boulevard d'Halluin.
Ne dites pas qu'il n'y a pas eu de propositions.
Peut-être pour vous elles ne sont pas bonnes mais elles ont été faites.

M. LE MAIRE –
Je vais reprendre des propos de mon prédécesseur. Je pense que vous ne travaillez pas sur certains points. Les propositions se travaillent ; il faut analyser, il faut se projeter non pas simplement à demain mais à 10, 20, 30 ans.
Aujourd'hui, je n'ai pas de telles propositions de votre groupe.
J'espère que cela va changer et que notre dialogue va évoluer positivement pour avoir un groupe de travail, au sein de votre composition, qui permette de travailler ensemble.
Madame NYS.

Mme NYS –

Pour revenir sur le CCAS, vous regrettez de ne pas être dans certaines Commissions. Je rappelle qu'un membre de votre groupe siège au CA du CCAS. Or cette personne ne vient jamais aux réunions. Vous ne pouvez donc pas nous reprocher de ne pas vous inclure dans les propositions.

On avait même proposé à cette personne de venir au CCAS afin de lui expliquer son fonctionnement et ses missions. Elle n'est jamais venue malgré de multiples invitations ; elle ne vient même pas aux réunions. Je rappelle que sur certaines tarifications, il y a des votes en CA.

Si la personne qui vous représente venait au CCAS, elle pourrait voter et donner son avis mais, je le répète une nouvelle fois, elle ne vient jamais. Je le regrette mais c'est ainsi.

M. LE MAIRE –

Je ne vais pas reprendre toutes les Commissions où il y a absence de l'opposition et l'accessibilité en fait partie. J'ai aussi des retours des services. On peut se mettre autour d'une table mais si l'intéressé(e) n'est pas présent(e), c'est quand même dommage.

Sans demande d'intervention, je rappelle que le DOB ne fait pas l'objet d'un vote ; il s'agit bien d'un débat et nous poursuivons avec le point suivant.
(Pas de vote)

1.10 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) avec la SCIC Kaléïde – Subventionnement municipal pour l'année 2022 – Avenant n° 20

Par délibération en date du 18 décembre 2012 (délibération n°18/12/2012/53), notre assemblée délibérante a posé un nouveau socle juridique concernant l'accueil de la petite enfance sur notre territoire roncquois, en le qualifiant de Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G), en mandatant l'association Service des Familles (devenue SCIC KALEIDE depuis le 1er octobre 2013) et en autorisant la conclusion avec cette structure d'une convention de financement des Obligations de Service Public (O.S.P) et ce, pour une période de dix années (2013/2022).

La Convention de financement des Obligations de Service Public (C.O.S.P), stipule :

- ➔ *qu'en contrepartie des Obligations de Service Public :*
  - *55 places (berceaux) en accueils collectifs (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants - EAJE) ;*
  - *27 places en accueil familial (crèche familiale) ;*
  - *Animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M) ;*
  - *Développement de la parentalité...*

➔ *la Commune s'engage à compenser les charges nettes, celles-ci étant notamment issues de la totalité des charges d'exploitations diminuées des participations des familles et de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) qui a pris le relais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) depuis le 1er janvier 2020.*

Pour mémoire, nous souhaitons rappeler que depuis cette date, la Ville n'est désormais plus cofinancée par la CAF au titre de la politique de la Petite enfance, les financements étant versés directement à la SCIC KALEIDE.

En application de la COSP, il nous appartient chaque année de nous prononcer sur le préfinancement provisionnel municipal alloué à la SCIC « KALEIDE » pour la gestion de l'activité « petite enfance ».

Concernant l'année 2022, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur un subventionnement prévisionnel d'un montant de ***500.000 €****, payable sous forme de trois versements.*

Ce préfinancement provisionnel municipal sera ainsi intégré dans un avenant n°20 à la convention de financement des Obligations de Service Public et fera l'objet des modalités de versement (à KALEIDE) repris ci-après :

- *200.000 € la 2ème quinzaine du mois de janvier 2022,*
- *200.000 € la 2ème quinzaine du mois d'avril 2022,*
- *100.000 € (solde) la 2ème quinzaine du mois de juin 2022*

L'assemblée délibérante autorise, par le présent acte, Monsieur le Maire à signer l'avenant susvisé (projet joint en annexe).

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2021.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous en prie.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération)

Je précise que ce montant de 500.000 € correspond bien aux 700.000 € d'équilibre que nous avons toujours définis avec la SCIC Kaléïde dont on retire aujourd'hui les 200.000 € versés par la CAF puisque perçus directement par la SCIC Kaléïde.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Y a-t-il des questions ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Merci, Monsieur le Maire.
Est-ce toujours d'actualité d'enlever le Service Public de la Petite Enfance, indépendamment de Kaléïde ; c'était le projet proposé il y a un an et demi et nous étions évidemment contre cette idée, sans parler de Kaléïde. Un appel d'offres me semblerait nécessaire.

Si je prends le débat qu'on pourrait avoir sur le point 1.12, la CAF parle aussi de renforcer le développement de l'offre de l'accueil des jeunes enfants, on part sur les ALSH mais je pense que le raisonnement est le même sur la Petite Enfance.
Je m'interroge toujours sur ce point.

M. LE MAIRE –
Voyez ; c'est peut-être un sujet dont vous pouvez débattre entre vous et faire des propositions. L'OSP se termine au 1er janvier 2023 ce qui fait l'objet de discussions actuellement avec la SCIC Kaléïde. Nous proposerons notre vision de la Petite Enfance.

Ce qu'il faut faire mais ce n'est plus le sujet (c'était dans le Débat d'Orientations Budgétaires) c'est regarder ce que l'on a aujourd'hui. Depuis l'OSP mise en place en 2012, entre-temps d'autres partenaires se sont installés sur le territoire roncquois et c'est le sujet de nos discussions en interne, avec Mme THOREZ et les services : le choix de la Petite Enfance en prenant tous les éléments en considération.
Madame THOREZ.

Mme THOREZ –
Je voudrais juste préciser que nous n'avons jamais parlé de nous retirer de la Petite Enfance et, comme le dit Monsieur le Maire, des discussions sont en cours car on doit faire face à la fin de l'OSP ; on essaie de travailler notamment avec la SCIC Kaléïde sur ce sujet.

M. LE MAIRE –
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Je sais que ce n'est toujours pas dans le débat, si on parle de Kaléïde.

Même si vous n'avez pas dit que l'on se retire de la Petite Enfance, on parle du Service Public notamment pour les familles les plus modestes qui doivent faire garder leur(s) enfant(s). Vous dites qu'une offre privée s'est développée. Même si l'Etat a un peu évolué dans ce domaine, ce sont quand même des financements importants pour les familles.

C'est bien le point de vue des familles les plus modestes qu'il est important de bien prendre en compte.

M. LE MAIRE –

Je vous le dis clairement ; le but n'est pas de supprimer un service mais de lancer un nouveau marché public qui permettra d'avoir un nombre de berceaux qui reste à définir et à mettre en place pour pouvoir assister les familles (comme vous le dites) dans le besoin mais en similitude avec tous les compléments dont nous disposons aux alentours.
On parle du RAM et c'est important pour coordonner l'ensemble.
On parle du réseau d'assistantes maternelles à domicile.
On parle des micro-crèches et autres.
C'est tout cela qu'il faut mettre en évidence et analyser.

Ce n'est pas si simple, ce sont des discussions menées depuis plus d'un an. On est face à la SCIC Kaléïde qui est le partenaire actuel de la Petite Enfance. C'est pourquoi des discussions sont entamées sachant que tout s'est fait très clairement depuis quelques années et nous a permis de mettre en place un dispositif avec Kaléïde. Les responsables n'ont pas été pris au dépourvu ; l'information a été donnée lors du rapport de la CRC : il fallait mettre les choses au clair et il y en a encore à clarifier entre la SCIC Kaléïde et la Ville de Roncq. On y travaille ; les critères seront bien définis pour apporter un soutien sur la Petite Enfance à mesure de ce que nous avons actuellement sur notre Collectivité.
Madame THOREZ.

Mme THOREZ –

De toute façon, ce sera adapté à la population roncquoise.

M. LE MAIRE –

Je ne relève plus d'intervention et je porte la délibération aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous en remercie.

1.11 – POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Ville de RONCQ a exprimé sa volonté de mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) lors du mandat 2020/2026.

L'équipe municipale a travaillé ce projet et a défini les grandes lignes de cette nouvelle action en direction de la Jeunesse.

Le CMJ Roncquois se composera d'une assemblée de 20 jeunes Roncquois âgés de 10 à 18 ans élus pour 2 ans.

Cette instance aura pour mission de :

- *transmettre à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal des propositions relatives à l'aménagement du territoire et à l'amélioration de la vie locale, notamment celle des jeunes ;*
- *mettre en œuvre des projets ;*
- *favoriser les échanges entre les élus et les jeunes et informer les jeunes sur les projets municipaux ;*
- *représenter la Ville et participer aux événements et manifestations de la Commune.*

Le CMJ orientera son action autour de deux axes principaux :

- *Citoyenneté, Environnement durable ;*
- *Sport, Culture et Loisirs.*

En octobre 2021, la Commune comptabilisait 27 candidatures. Cette assemblée dont le mandat porte sur les années 2022 et 2023, a été élue lors des élections organisées le 27 novembre 2021. Elle est composée de 20 membres élus et de 7 membres d'honneur. S'en suivra l'élaboration d'un règlement intérieur qui sera validé par le Conseil Municipal au cours du 1er semestre 2022.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2022.

M. LE MAIRE –

Madame THOREZ, je vous laisse parler de la politique en faveur de la Jeunesse.

Mme THOREZ –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de vous présenter la création du Conseil Municipal des Jeunes. Je ne vais pas rappeler tout ce que j'ai dit dans le Débat d'Orientations Budgétaires.

Je dirai tout simplement que les 20 jeunes roncquois, âgés de 10 à 18 ans, vont pouvoir œuvrer tranquillement en participant à des réunions prévues en début d'année autour de deux axes principaux :

- la citoyenneté et l'environnement durable ;
- sport, culture et loisirs.

Au cours du 1er semestre 2022, un règlement intérieur sera élaboré avec la participation des jeunes élus qui sera à valider par le Conseil Municipal.

M. LE MAIRE –
Y a-t-il des questions ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Je voulais souligner la bonne idée d'avoir inclus les 7 membres d'honneur, qui n'ont pas été élus, pour accompagner et aider les jeunes dans leurs projets futurs.
Je voulais également remercier le service Communication qui a beaucoup œuvré pour cette campagne électorale.

Juste un petit bémol, les jeunes ont beaucoup d'ambition notamment sur des sujets qui sont même en dehors des projets de la Commune. J'espère qu'ils ne seront pas frustrés des propositions qui aboutiront.
C'est un débat ; ils pourront discuter et comprendre aussi les contraintes de la vie courante.

M. LE MAIRE –
Je ne pense pas qu'ils seront frustrés. Dès le retour des candidats élus, je leur ai expliqué : on fait des propositions à un moment... Vous l'avez vécu, nous l'avons vécu : on est élu sur certaines propositions mais ensuite il y a un débat démocratique, un débat au sein du Conseil Municipal des Jeunes. Le but n'est pas d'imposer mais de réfléchir ensemble. Ce débat est important.

Nous n'allons pas travailler sur la frustration mais plutôt sur l'échange d'idées.
A l'image des 27 candidats et des 7 membres d'honneur (ce que vous avez salué), c'est important et c'est ainsi que je fonctionne. Je ne sais pas si vous fonctionnez de cette façon avec votre groupe d'autant qu'il y a plus de monde en attente. De notre côté, nous fonctionnons de cette façon, à savoir que les 35 élus qui s'étaient présentés continuent à travailler avec nous : on les consulte, on anime avec eux parce que ce sont des repères dans la Ville, ce sont des personnes qui se sont investies. Il est bon aussi de demander leurs avis.

Le groupe « Ensemble pour Roncq » a un fonctionnement très démocratique.
Madame THOREZ.

Mme THOREZ –

Il est vrai que le fonctionnement du groupe « Ensemble pour Roncq » a été cité en exemple par rapport à ce que l'on a pu vivre.

La parité a été respectée : 20 élus soit 10 filles et 10 garçons.

Les 7 membres d'honneur continueront à travailler ensemble pour la Ville de Roncq.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

C'était une première en matière d'élection.

Il est vrai que je suis intervenu pendant le vote pour savoir comment cela fonctionnait puisqu'il y avait vote électronique et vote papier. Il y avait des interrogations sur les risques de voter deux fois. On en a discuté sachant que c'est une première et que des éléments vont certainement être corrigés ou améliorés pour une prochaine fois.

J'ai bien aimé quand même un point dans le débat : vous avez fait un peu de prosélytisme de tous vos projets. On constate que l'on inculque votre politique au niveau des jeunes mais ils sont libres de penser comme ils le souhaitent.

M. LE MAIRE –

Excusez-nous d'avoir des projets mais notre volonté est de pouvoir les faire avancer et je suis certain que nous aurons d'autres projets avec les jeunes. Et quand vous soumettrez des projets, on pourra en discuter.

Sans demande complémentaire, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.12 – ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES FAMILLES – Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF) – Prestations de service accueils de loisirs pour les activités périscolaires et extrascolaires – Conventions d'objectifs et de financement

Pour la période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2021, notre Commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord ont conclu une convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service accueils de loisirs.

Par ce type de convention, la CAF poursuit aux côtés des Villes notamment, une politique d'action sociale familiale orientée vers :
- Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires ;
- Contribuer à la structuration d'une offre « enfance jeunesse » adaptée aux besoins des familles ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles favorisant la mixité sociale et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes notamment au travers d'une politique tarifaire adaptée. Sur ce dernier point, la CAF impose à ces partenaires l'obligation de trois tranches minimales de tarifications modulées en fonction des capacités contributives des familles et exclure la gratuité.

La traduction des prestations de services sur notre commune concerne :

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les activités extrascolaires intéressant les enfants scolarisés jusqu'à 17 ans : ALSH des petites vacances et de l'été. Ceux-ci peuvent être étendus aux accueils avec hébergement sous certaines conditions :

- *séjours accessoires à l'ALSH de une à quatre nuits consécutives au plus, accessoires à un accueil sans hébergement, sous réserve qu'ils soient déclarés et intégrés au projet éducatif de cet accueil ;*
- *séjours courts d'une durée d'une à trois nuits, sous réserve qu'ils respectent des conditions spécifiques.*

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les activités périscolaires intéressant les enfants inscrits aux activités d'accueil du mercredi (Récréanime) (obligation de déclarer ces ALSH en périscolaire depuis 09/2018) et les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques (pour mémoire l'ancienne convention entre la CAF et la Caisse des Écoles a été transférée à la Ville depuis le 1er septembre 2013).

Bien évidemment, le gestionnaire (la Ville) de ces activités d'accueil de loisirs doit garantir la mise en œuvre d'un projet éducatif et social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté conformément à la réglementation en vigueur. Il s'engage par ailleurs à offrir un service de qualité, accessible à tous, favorisant la mixité sociale et intégrant une tarification modulée.

Relativement à la participation financière de la CAF pour ces prestations de service accueil et loisirs, celle-ci résulte de la formule de calculs ci-après :

Montant de la prestation de service = 30 % × prix de revient dans la limite d'un prix plafond × nombres d'actes ouvrant droit × taux de ressortissants du régime général.
Compte tenu de l'intérêt de renouveler ce partenariat avec la CAF, il est proposé au Conseil municipal :

- *d'accepter le principe sur les bases en vigueur à la CAF et ce pour l'année 2022 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature des conventions correspondantes (dont les projets sont joints en annexe 1 -convention d'objectifs et de financement-*

prestation de service accueil de loisirs « extrascolaire »- et annexe 2 -convention d'objectifs et de financement-prestation de service accueil de loisirs « périscolaire »-).

Le présent dispositif s'ajoute au nouveau projet de territoire intitulé CTG signé en 2020 pour une durée de 3 ans (remplacement du CEJ) conclu également avec la CAF pour la période 2020/2022 qui a trait au développement d'actions nouvelles.

Depuis la mise en place de la CTG, la CAF du Nord a fait le choix d'aligner l'ensemble des conventions sur la période de la CTG.

La convention PS (prestations de services) sera donc renouvelée uniquement pour l'année 2022. En 2022, la Commune préparera le renouvellement de la CTG et de la PS pour une durée à définir.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 6 décembre 2021.

M. LE MAIRE –

Madame THOREZ, vous allez conclure la présentation des délibérations et nous vous écoutons.

Mme THOREZ –

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération)

Je précise que, dans le cadre de son partenariat, la CAF est transparente dans sa méthode de calcul. Par contre, les équipes de la Ville ne gèrent pas le calcul. Les services municipaux doivent tenir des tableaux de bord de toutes les activités ALSH et nous transmettons chaque année à la CAF, en février/mars, les données réalisées de l'année N –1.

La CAF finance cette convention en versant un acompte de 70 % en mars de l'année N et le solde au cours du 1er semestre de l'année N +1.

A titre d'information, la CAF transmet chaque année une fiche : prix plafond et montant des prestations de service. Et sur cette fiche, nous savons que 30 % du prix plafond de la prestation de service correspondent, pour les accueils extrascolaires, à 0,579 € par heure et par enfant, et pour les accueils périscolaires à 0,549 € par heure et par enfant.

Notre prix de revient ALSH est supérieur au plafond de la CAF : 1,93 € pour l'extrascolaire et 1,83 € pour le périscolaire.

Nous savons donc que nous percevons quelques centimes par heure par enfant.

Concernant la méthode de calcul, j'essaie d'être un peu plus claire et d'expliquer cette méthode comme vous l'aviez demandé, en estimation des heures réalisées entre janvier 2021 et septembre 2021 :
en extrascolaire le taux 0,579 € x 128.363 h soit 74.322,18 € et, si on prend 99 %, on va percevoir un montant de prestation de 73.578,96 €.

J'espère avoir été un peu plus claire et, surtout, d'avoir répondu à votre question.
(Reprise de la lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –
Merci, Madame THOREZ.
Les informations sont-elles un peu plus claires ?

M. ZAJDA –
A propos des 53 centimes d'euro, c'est la base de 1,93 € qui est le coût de revient maximum de la CAF ou est-ce le coût de revient de la Commune ?

Mme THOREZ –
C'est le prix plafond du montant de la prestation de service. En fait c'est 30 % du prix plafond de la prestation de service qui correspond, pour l'accueil extrascolaire, à 0,579 € par heure par enfant et, pour le périscolaire, à 0,549 € par heure par enfant.

M. ZAJDA –
Par rapport à 1,83 € et 1,93 €...
C'est le plafond imposé par la CAF.

Mme THOREZ –
Oui. Nous ne maîtrisons pas le calcul de la CAF ; nous fournissons les éléments en mars, nous recevons un acompte puis le solde.

M. ZAJDA –
Le seul élément que l'on puisse contrôler, c'est le nombre d'heures.
Merci.

M. LE MAIRE –
Sans demande complémentaire, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Avant de clôturer la séance, je vous informe que les arrêtés de décision du Maire pris par délégation lors du Conseil Municipal du 18 octobre 2021 sont disponibles. En raison de la COVID, comme d'habitude, je vous invite à vous adresser au Secrétariat Général, que je remercie pour son investissement.
J'en profite pour remercier l'ensemble des services qui ont préparé ce Conseil Municipal, tout d'abord le Secrétariat Général, Monsieur le Directeur Général des Services ; je sais que ce n'est jamais facile de suivre cette assemblée et de coordonner les différentes présentations.
Je remercie tous les élus, l'ensemble des services ici représentés, Communication, Services techniques, Informatique, Cabinet ainsi que la presse.

Ne quittez pas vos places car, avant de partir, on va passer devant vous pour remettre à chaque personne présente un petit pot miel.

Je vous souhaite d'excellentes et joyeuses fêtes de fin d'année dans le respect des gestes barrières et en espérant que, l'année prochaine, nous vivrons dans d'autres conditions.

Merci, excellente soirée et bonnes fêtes de fin d'année.

-oOo-

Levée de séance à 21 h 30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE RONCQ (NORD)

Rodrigue DESMET.

DGS